

UEMOA 2011- 2016

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE L'INTÉGRATION



8 PAYS, UN DESTIN COMMUN



UEMOA 2011- 2016

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE L'INTÉGRATION

Une réalisation

Mediacom

01 BP 6619 Ouagadougou 01- Burkina Faso
Tél. : (226) 25 37 48 96/97 - Fax : (226) 25 37 48 95
E-mail : mediacom@fasonet.bf - info@mediacom.bf
www.mediacom.bf
RC N° : BFOUA 2004 M 1834 N° IFU : 00005054 X



RÉSUMÉ

La consolidation des acquis et l'ouverture de nouveaux chantiers ont été au cœur du bilan des réalisations menées par le Collège des Commissaires dirigé par le Président Cheikhe Hadjibou SOUMARE sur la période 2011-2016. Ces réalisations se répartissent en trois volets

RÉFORMES INSTITUTIONNELLES

Pour renforcer sa performance organisationnelle, la Commission a entrepris des réformes visant à instaurer une culture axée sur les résultats, l'innovation, la performance et la capitalisation des connaissances. A cet effet, la Commission a procédé à l'opérationnalisation de son Plan stratégique 2011 – 2020, à travers notamment les travaux d'alignement stratégique qui ont permis à la Commission de réduire ses interventions passant ainsi de 300 programmes à 32, l'élaboration de documents conformes aux standards internationaux pour 28 programmes et le coaching rapproché de la chaîne des décideurs à la gestion du changement.

La Commission a également créé de nouveaux axes d'intervention dans les domaines de la recherche, de la culture, du genre, des langues et de la paix et sécurité.

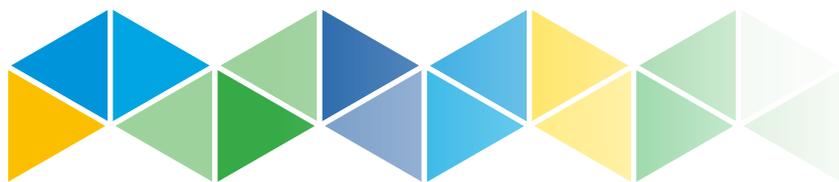
A l'interne, l'avancement du personnel est désormais effectué sur la base d'un Système d'Évaluation des Performances Individuelles (SEPI). Aussi, a-t-on procédé à l'élargissement de la délégation des signatures et de la déconcentration des procédures, à la rationalisation de la communication et à la sécurisation de l'environnement de travail.

RÉALISATIONS CONCRÈTES AU PROFIT DES POPULATIONS

La Commission a mis en œuvre des actions qui ont amélioré la disponibilité des infrastructures économiques et des facteurs de production. De même, le renforcement de la circulation des personnes et des biens et le droit d'établissement, l'amélioration de l'environnement des affaires et la préservation des ressources naturelles caractérisent les efforts déployés.

De façon spécifique, les réalisations de la Commission sur les cinq dernières années ont permis :

- ▶ d'améliorer l'accès des populations de l'Union à l'eau potable et à l'assainissement (3420 forages réalisés) ;
- ▶ de contribuer à l'amélioration de l'accès à l'énergie (offre additionnelle de 116 MW sur le réseau de l'Union, 825 KM de lignes HT, promotion d'énergie renouvelable, accès de plus de 3 millions de personnes à l'énergie électrique) ;



- ▶ de renforcer le réseau routier communautaire (4426,5 Km linéaires de routes communautaires réalisées, études routières pour 5664 Km linéaires de corridors communautaires, etc.) ;
- ▶ de contribuer sensiblement à la sécurité alimentaire régionale (notamment avec l'augmentation des capacités de stockage de 250 000 tonnes, l'aménagement de 2174 ha de terres, la récupération/restauration de 45 000 ha de terres dans le cadre de la lutte contre l'érosion côtière et l'ensablement du bassin du fleuve Niger) ;
- ▶ de construire des Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ) dans la perspective de réduction des délais de passage des marchandises aux frontières pour favoriser la libre circulation des biens.

La deuxième génération du Programme Economique Régional (PER II) sur la période 2012-2016 est en cours, pour un coût global de 6.091 milliards de francs CFA. Il comporte 102 projets intégrateurs dont 43 pour la Commission et les Organes et Institutions de l'UEMOA, 57 pour les Etats membres et 2 pour le secteur privé. A fin décembre 2016, 60% des projets inscrits au PER II sont en cours de réalisation ou terminés, 32% sont au niveau « études ou passation de marchés ».

En matière de consolidation de la gouvernance économique régionale et de la performance des Etats membres dans la mise en œuvre des réformes et des politiques communautaires, l'activité de la Commission s'est matérialisée, depuis 2011, à travers la réalisation d'actions qui ont permis d'asseoir un cadre macroéconomique assaini et une union douanière effective.

Les réformes mises en œuvre dans le cadre de la régulation des marchés publics ont renforcé la transparence et l'efficacité du système des marchés publics avec l'amélioration des procédures de passation des marchés publics et la mise en place de dossiers standards d'acquisition (DSRA).

Dans le domaine du développement humain, les actions conduites par la Commission depuis 2011 ont permis, entre autres, de contribuer (i) au renforcement des systèmes de santé et de la protection sociale (libre circulation des professionnels, réglementation des médicaments, mutualité sociale) et (ii) à l'amélioration du système de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle (adoption d'une architecture commune des diplômes universitaires, harmonisation des curricula, appui à la recherche scientifique, renforcement des capacités des universités publiques et des ministères de tutelle, soutien à 20 centres d'excellence régionaux, octroi de bourses d'études...).

MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES EN FAVEUR DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DE L'UNION

A l'effet de mobiliser des ressources financières substantielles en faveur des actions de développement de l'Union, un mécanisme de concertation et de coordination avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) a été adopté par la Commission et a fait l'objet d'une Déclaration commune, Commission/ Partenaires en 2014.

La tenue de la «Conférence des Investisseurs de Dubaï » a montré que de nouvelles opportunités d'investissements existent encore, hors des circuits traditionnels. C'est ainsi que cette initiative a permis de nouer aujourd'hui des relations fructueuses de coopération entre les investisseurs et plusieurs pays de l'UEMOA afin de renforcer les acquis de ce forum.

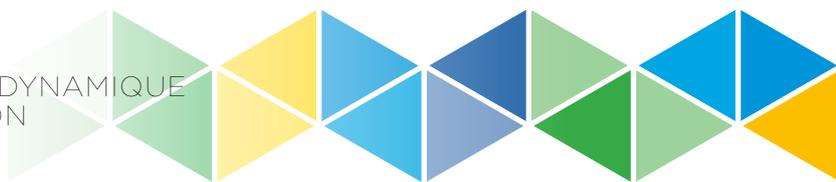


SOMMAIRE

LE MAILLON DE LA SOLIDARITE	6
CONSOLIDER, INNOVER	8
I. LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE ET LA MODERNISATION DE LA GOUVERNANCE DE L'UNION	10
1.1- Opérationnalisation du Plan Stratégique 2011-2020	11
1.2- Modernisation de la gouvernance	16
1.3- Rationalisation des communications et la sécurisation de l'environnement de travail	18
1.4- Nouvelle approche décisionnelle communautaire	20
II. LA CONSOLIDATION DES FONDEMENTS DU PROCESSUS D'INTEGRATION DE L'UEMOA	22
2.1- LA CONVERGENCE MACROÉCONOMIQUE ET L'HARMONISATION DES LÉGISLATIONS	23
2.1-1 : Relecture du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité	23
2.1-2 : Simplification des dispositions du Code des marchés publics	24
2.2- LA CONSTRUCTION DU MARCHÉ COMMUN	26
2.2-1 : Consolidation de l'union douanière	26
2.2-2 : Renforcement de la politique commerciale et de la concurrence	31
III. LA REPONSE AUX BESOINS QUOTIDIENS DES POPULATIONS	33
3.1- LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA MAÎTRISE DES ALÉAS CLIMATIQUES	34
3.1-1 : Aménagements agricoles et maîtrise de l'eau	35
3.1-2 : Soutien à l'élevage et à la production aviaire et halieutique	39
3.1-3 : Accès à l'eau de boisson et protection contre les dégradations environnementales	40
3.1-4 : Sauvegarde de la faune et de la flore	42



3.2- L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA PRODUCTION DES BIENS	43
3.2-1 : Réduction des coûts des facteurs de production	43
3.2-2 : Accompagnement de l'entreprise à l'insertion dans le marché international	44
3.3- LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT AU SERVICE DE LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES ET DES BIENS	48
3.3-1 : Transports terrestres	49
3.3-1 : Résurrection du chemin de fer dans la région	49
3.3-3 : Réforme du transport aérien	50
3.3-4 : Impulsion nouvelle au transport maritime et fluvial	51
3.4- LE DÉVELOPPEMENT PASSE PAR LA DISPONIBILITÉ DE RESSOURCES HUMAINES COMPÉTENTES	52
3.4-1 : L'enseignement supérieur au cœur des ressources humaines	52
3.4-2 : La culture comme ciment du développement	53
3.4-3 : La santé humaine, préalable au développement	54
3.4-4 : D'une approche genre à une approche équité du genre	54
3.5- PAIX ET SÉCURITÉ DANS L'ESPACE UEMOA	56
3.6- LA VISIBILITÉ DE L'UEMOA ET L'APPROPRIATION DES CHANTIERS COMMUNAUTAIRES	57
3.6-1 : Bureaux de Représentation et Délégation, vitrines de la Commission	57
3.6-2 : Communication multimédia ciblée	58
IV. LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT	59
4.1- SOURCES INTERNES DE FINANCEMENT	60
4.2- MOBILISATION DES RESSOURCES EXTÉRIEURES	61
4.3- COOPÉRATION ET PARTENARIATS	62
V. L'UEMOA, DEMAIN	65
REAFFIRMER LA PLACE DE L'UEMOA	70



LE MAILLON DE LA SOLIDARITE



23 ans après sa création, l'UEMOA a engrangé d'importants succès et de nouveaux défis se posent à elle en relation avec l'environnement interne et international.

En prenant fonction en 2011, les Membres de la Commission étaient conscients de cette réalité et se sont organisés en conséquence. Notre mandat s'est ainsi inscrit dans la logique de la poursuite du processus, à travers la consolidation des acquis et l'ouverture de nouveaux chantiers.

En interne, nous nous sommes efforcés de réorganiser les services et de travailler à simplifier les procédures en vue d'assurer à la Commission une plus grande efficacité.

De même, l'opérationnalisation du Plan Stratégique a été une opportunité pour l'appropriation, par les agents, des politiques et programmes communautaires.

Elle a été une occasion pour la Commission de travailler à recentrer ses activités sur « **le cœur de métier** », de façon à les rendre plus conformes à notre mission et notre vision.

De façon plus spécifique, sur des thématiques ayant un enjeu crucial pour la Commission, la mise en place de Comités de haut niveau pilotés par les Chefs d'Etat a permis d'être pragmatiques et d'atteindre des résultats rapides. Cette expérience mérite d'être renforcée et capitalisée pour les chantiers à venir.

Grâce à ces initiatives de haut niveau, les réalisations ont concerné la paix et la sécurité, l'énergie, la sécurité alimentaire, etc.

Si le marché commun est la vocation originelle de l'UEMOA, assurer le bien-être des populations en est la finalité.

L'esprit de la « Conférence des Investisseurs de Dubaï » a montré que de nouvelles opportunités d'investissements existent encore, hors des circuits traditionnels, tout en mettant au centre de la réflexion la nécessité d'infrastructures viables pour soutenir



le développement des Etats membres. Dans le respect du principe de subsidiarité, la Commission a mis en évidence la nécessité de doter le territoire communautaire d'infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires de qualité.

L'adoption d'une politique commune en matière de paix et de sécurité et d'un programme culturel procède de l'ambition d'adapter le concept d'intégration aux contingences actuelles. Il n'y a, en effet, pas de développement possible sans paix, sans stabilité et sans sécurité.

De même la culture, fondement même de l'intégration aurait dû être, selon la formule de Jean Monnet, la brique initiale sur laquelle devait se bâtir la fondation.

La revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires a été un moment privilégié de dialogue franc avec les Etats et constitue une étape fondamentale de l'accélération du processus.

Au moment où se construisent de grands ensembles à l'image de la Tripartite qui va du Cap au Caire, l'UEMOA, locomotive de l'intégration en Afrique de l'Ouest, doit assumer sa mission, en synergie avec la CEDEAO, pour faire de l'Afrique de l'Ouest une zone de développement intégré et solidaire. Cela passe par une volonté politique forte qui doit aller au-delà des intentions pour assurer une gouvernance à l'échelle régionale. C'est ce que la Commission a compris en plaçant la période 2011-2016 sous le sceau de la solidarité.

C'est l'occasion pour moi de saluer l'action prépondérante des pionniers, le courage des acteurs actuels et d'exprimer mon admiration de la synergie entre les Organes et Institutions qui, chaque jour, réussissent des performances admirables.

Aux Membres de la Commission, des éloges mérités, au regard des efforts de coordination et de prise d'initiative à travers leurs chantiers respectifs.

Aux Chefs d'Etat et de Gouvernement, au nom du Collège des Commissaires, je voudrais exprimer notre reconnaissance pour les conseils avisés et le constant soutien qui, de Sommet en Sommet, nous ont permis de concrétiser les aspirations des populations.

Notre action se veut un maillon solidaire des actions antérieures, un solide tremplin pour les initiatives à développer au cours de 3^{ème} décennie ; mais surtout un maillon de la solidarité à l'endroit des Etats et des populations.

C'est donc avec le sentiment du devoir accompli que nous envisageons tous l'avenir de l'UEMOA, avec confiance et espoir !

Cheikhe Hadjibou SOUMARE
Président de la Commission de l'UEMOA

CONSOLIDER, INNOVER

30 novembre 2011 : journée historique et laborieuse au Siège des Organes de l'Union à Ouagadougou. Dans la matinée d'abord, c'est la salle d'audience de la Cour de Justice, à Ouaga 2000, qui recevait le serment de Monsieur Cheikhe Hadjibou SOUMARE, en qualité de Commissaire au titre du Sénégal. A ses côtés, Monsieur Seydou SISSOUMA, invité au même exercice, au titre du Mali.

Trois mois plus tôt, le 1^{er} septembre 2011, Messieurs Augustin TOMPIEU-ZOUO, Ibrahima DIEME, Boureima ABDALLAH et Essowè BARCOLA avaient déjà prêté serment, en qualité de Commissaires, respectivement au titre de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau, du Niger et du Togo, rejoignant ainsi les Commissaires Guy-Amédée AJANOHOUN et Christophe Joseph Marie DABIRE, dont les mandats avaient été renouvelés pour le compte de leur pays, le Bénin et le Burkina Faso.

L'après-midi ensuite, c'est donc au complet, que le nouveau Collège des Commissaires de l'UEMOA pour la période 2011-2015, prenait part, entouré de tout le personnel des Organes et de nombreux invités, à la cérémonie solennelle d'installation de Monsieur Cheikhe Hadjibou SOUMARE, comme Président de la Commission, succédant ainsi à Monsieur Soumaïla CISSE, qui aura assuré la présidence de cet Organe pendant sept ans, de 2004 à 2011. Une cérémonie pleine d'émotion, non seulement pour marquer le départ de M. CISSE et l'arrivée d'un nouveau «berger de l'intégration», mais aussi et surtout, pour saluer l'œuvre accomplie et égrener les grands défis à relever.

C'est la mission que s'assigne la nouvelle Commission, avec pour ambition d'apporter sa pierre à la construction d'un édifice que ses concepteurs avaient voulu, en 1994, asseoir sur trois piliers :

- ▶ la convergence macroéconomique et l'harmonisation des règles régissant l'activité économique, financière et fiscale ;
- ▶ la construction d'un marché commun au sein duquel est assurée la libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux ;
- ▶ le soutien aux secteurs de production à travers des politiques et programmes sectoriels communs.



En 2011, c'est une Union sous régionale citée en modèle d'intégration en Afrique qu'incarne l'UEMOA. Elle l'est, car après la première décennie de sa création, elle s'est engagée, à partir de 2004, sur la voie des réalisations concrètes. Et comme il a été souligné au cours de cette cérémonie, «le processus d'intégration a permis à l'Union de passer à la phase de concrétisation des projets et programmes, en vue de résoudre les problèmes quotidiens des populations et d'améliorer leurs conditions de vie ». D'où le 1^{er} défi à affronter, « **consolider et poursuivre cette phase** » et améliorer l'image de marque de l'UEMOA, les besoins des populations étant bien connus, à savoir «nourrir, loger, éduquer, prévenir et soigner la maladie, éteindre la soif et créer des emplois».

Pour y parvenir, il était nécessaire d'affermir les diverses actions en engageant des réformes, tant à l'interne, pour la promptitude et la célérité de nos réponses, qu'à l'extérieur, notamment dans nos relations avec les Etats membres, dans nos relations avec l'ensemble de nos partenaires techniques et financiers. C'est à ce niveau qu'un autre héritage devait servir de boussole dans cette voie de concrétisation des aspirations légitimes des populations : le Plan Stratégique 2011-2020.

Outil de pilotage du processus d'intégration dans son ensemble, le Plan Stratégique, dont la Commission de l'UEMOA était la première structure d'intégration régionale à se doter, devait lui permettre, à l'horizon 2020, d'être « **une référence en matière d'intégration économique en Afrique de l'Ouest, reconnue pour sa capacité de mobilisation, pour sa crédibilité et son sens de l'innovation. Elle offre, en outre, un milieu de travail stimulant, valorisant l'expertise et la compétence de ses ressources humaines** ».

C'est donc sur ce socle à deux niveaux, à savoir « **répondre aux aspirations des populations et être un modèle de gestion** », que l'UEMOA s'est bâtie, de 2011 à 2016. Les lignes qui suivent retracent les acquis de ce cheminement axé sur la modernisation de la gestion, la consolidation des fondamentaux de l'intégration et le soutien à l'amélioration du bien-être des populations et esquissent les perspectives nouvelles pour l'UEMOA dans le cadre de l'approfondissement de l'intégration en Afrique de l'Ouest.



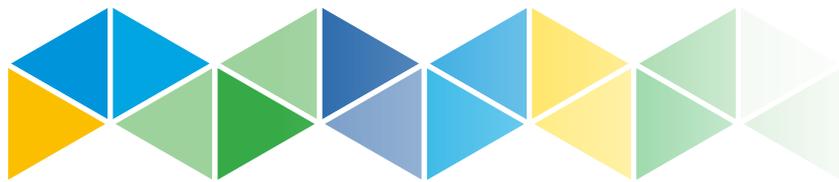
I. LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE ET LA MODERNISATION DE LA GOUVERNANCE DE L'UNION

Etre une référence en matière d'intégration régionale commandait à la Commission d'adapter ses méthodes de management à l'environnement international, en se dotant d'outils modernes de gestion afin d'impulser et de coordonner l'intégration économique des Etats membres de l'Union. L'environnement externe et interne de la Commission de l'UEMOA n'a cessé d'évoluer depuis sa création en 1994. Les changements successifs intervenus, conjugués à l'extension du champ d'action de la Commission, font paraître de nouveaux défis à relever et des besoins pressants pour une gouvernance sans cesse renouvelée. Ce qui exige la réorganisation des priorités de la Commission à travers :

- ▶ la définition d'une vision claire assortie d'objectifs précis ;
- ▶ la priorisation des interventions;
- ▶ l'allocation optimale des ressources et l'obligation de résultats tangibles ;
- ▶ la reddition continue de comptes.

Ce contexte a amené la Commission à réviser son mode d'intervention, en vue de générer des résultats qui permettent d'accroître sa performance et de renforcer son impact sur le bien-être des populations des Etats membres. C'est ainsi qu'elle a élaboré en 2010 son premier Plan Stratégique.





1.1- L'OPÉRATIONNALISATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2020

Cadre de référence des activités pour la période 2011-2020, le Plan Stratégique de la Commission constitue le socle de l'ensemble de ses plans d'intervention annuels. Il sert de fil conducteur, de référentiel rigoureux de travail pour une meilleure visibilité des choix stratégiques. Il permet une traçabilité et une plus grande cohérence des interventions de la Commission. Il identifie la mission, la vision, les valeurs et les axes stratégiques de la Commission et précise, pour les long et moyen termes, les résultats stratégiques ultimes et intermédiaires attendus de chacun des axes ci-après :

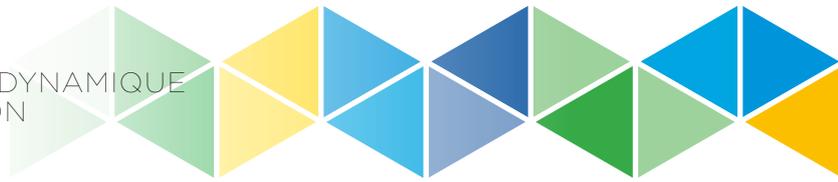
- ▶ Axe 1 – Marché commun et prospérité
- ▶ Axe 2 – Performance des Etats membres
- ▶ Axe 3 – Synergies et partenariats
- ▶ Axe 4- Rayonnement et Communications
- ▶ Axe 5 - Performance organisationnelle

Les axes 1, 2 et 3 sont des axes de développement prioritaires pour 2011-2020 qui reflètent la volonté de l'organisation de se concentrer sur les domaines dans lesquels elle possède les compétences et est bien positionnée pour obtenir des résultats tangibles au profit des populations des Etats membres. Ces orientations vont permettre à la Commission de guider ses actions et d'allouer ses ressources en conséquence.

Les axes 4 et 5 sont transversaux et visent le renforcement de capacités et l'amélioration de la performance de la Commission. Ils sont nécessaires pour conduire à leur terme les nombreuses initiatives de modernisation entreprises et les faire fructifier.

Ainsi articulé, le Plan Stratégique 2011-2020 définit une vision globale, ambitieuse mais réaliste, de la mission et du rôle de la Commission, permettant ainsi de recentrer le processus d'intégration sur les missions fondamentales tracées par le Traité de l'UEMOA, mais ouvert sur le monde de demain.

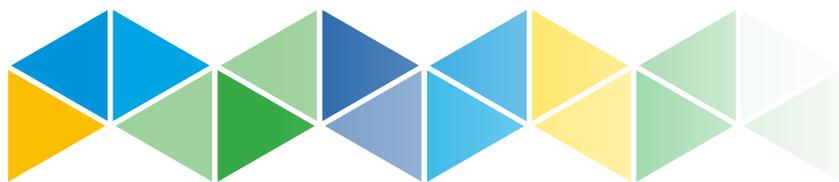
Depuis 2004, la Commission a amorcé des réformes importantes en son sein, en vue de rendre l'organisation plus efficiente et transparente. Les progrès internes de modernisation de la Commission requièrent d'agir à la fois sur le développement d'outils de gestion efficaces et la valorisation de la culture axée sur les résultats. Le Plan Stratégique vise donc à permettre à la Commission d'insuffler une culture de résultats, en interne, de faciliter le pilotage et la prise de décision et d'assurer un suivi conséquent de l'application des actes communautaires au niveau des Etats, afin d'accélérer le processus d'intégration.



La mise en œuvre du Plan stratégique a démarré effectivement en 2011. D'abord par son appropriation par l'ensemble des acteurs concernés. Ainsi, des sessions, ateliers et séminaires d'information et de formation ont été organisés à l'attention du personnel des Organes de l'Union, des Partenaires Techniques et Financiers, des Administrations des Etats membres, du Secteur Privé et des Organisations de la Société Civile. Puis, par la mise en place de dispositifs de prise de décisions et de supervision de leur application, en veillant à un allègement des procédures, dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats.

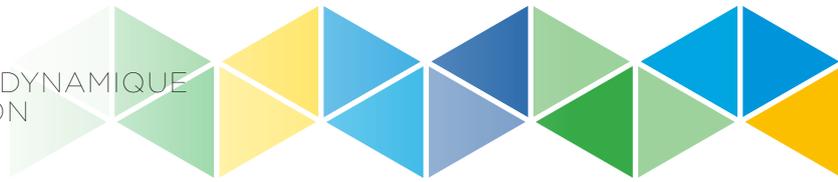
Un recentrage et un alignement des politiques et programmes de l'Union ont été opérés en 2014 afin que la Commission se concentre sur ce qu'elle peut et sait faire, tout en laissant aux autres institutions et organisations le soin de prendre en charge ce qu'elles pourraient mieux faire. Dans un souci d'efficacité et d'efficience, l'exercice d'élaboration des documents de programme, selon un canevas type conforme aux standards internationaux, a conduit la Commission, après rationalisation, à ramener le nombre de ses programmes de 300 à 32 (dont 28 disposent de documents formalisés)





PROGRAMMES ISSUS DES TRAVAUX DE RATIONALISATION

1	Programme Commun du Transport Aérien (PCTA)
2	Programme de Développement Industriel et de Promotion du Secteur Privé
3	Programme de Développement des Télécommunications et TIC
4	Programme d'Actions Communautaire des Infrastructures et du Transport Routiers (PACITR)
5	Programme d'Actions Prioritaires de Développement du Transport Ferroviaire dans l'espace UEMOA
6	Programme Prioritaire de Développement Territorial et Transfrontalier (PPDPT)
7	Programme de Développement Culturel
8	Programme Communautaire en matière d'Artisanat (PCA)
9	Programme Régional de Développement du Tourisme au sein de l'UEMOA (PRD TOUR)
10	Programme Intégré de Renforcement des Capacités (PIRC)
11	Programme d'Appui à l'Enseignement Supérieur et à la Formation Professionnelle
12	Programme de Régulation du Marché des Biens et Services
13	Programme de Développement de l'Energie
14	Programme de Coopération avec les Partenaires Techniques et Financiers
15	Programme d'Appui au Développement des Mines et des Hydrocarbures au sein de l'UEMOA
16	Programme de Mise en place des Instruments d'Edification du Marché Commun (PMIEM)
17	Programme Régional de Développement des Echanges Commerciaux
18	Programme Régional de Facilitation des Echanges (PRFE)
19	Programme d'Appui à la Gouvernance Financière dans les États membres de l'UEMOA (PAGFE)
20	Programme Economie et Convergence de l'UEMOA
21	Programme de Promotion des Investissements dans le Secteur Agricole
22	Programme de Gestion Durable de la Pêche
23	Programme Régional de Développement des Filières Agricoles et de Gestion de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
24	Programme Communautaire d'Amélioration du Cadre de Vie dans l'espace UEMOA
25	Programme Communautaire de Gestion des Ressources Naturelles Transfrontières
26	Programme Commun de Développement du Sous-secteur Maritime de l'UEMOA
27	Programme de Renforcement des Systèmes de Santé et de Protection Sociale
28	Programme Paix et Sécurité de l'UEMOA (PPS/UEMOA)



De même, le schéma organisationnel de la Commission a connu une adaptation aux nouveaux défis du Plan stratégique. En effet, suite à l'audit réalisé en 2014, dans le but d'examiner l'organisation et le fonctionnement de ses services, la lourdeur des processus, l'adéquation des dotations en ressources humaines, en quantité et en qualité, ainsi qu'en moyens matériels, la Commission a procédé à une restructuration à travers le repositionnement de certains services, la création de nouvelles entités et de cellules de gestion au sein des départements sectoriels. Ainsi en est-il du Centre de Programmation Stratégique, de Recherche et de Veille (CSR), de la Cellule d'Évaluation (CEval), de la Cellule de Coordination du Programme Intégré de Renforcement des Capacités (PIRC), du Centre Statistique (CStat), du Centre de Langues et du repositionnement de certains chantiers dans des départements plus indiqués.

Au niveau du CSR, a été conçu le Système d'Information, de Planification et de Suivi-Evaluation (SIPSE), un système informatique de suivi de la performance de l'ensemble des activités de la Commission.

Les activités du CSR ont également permis de faire de la recherche une fonction essentielle de la Commission afin d'éclairer et d'orienter les décisions des Autorités et d'assurer son leadership sur les thèmes majeurs relevant du processus d'intégration en se basant sur un réseau de compétences internes et externes. Ainsi, le réseau « Think Tank UEMOA » a été créé. Des bourses de séjours de recherche





doctorale ont été attribuées à de jeunes chercheurs pour effectuer des stages dans des laboratoires de référence internationale. Une série de conférences, dénommées « Les Conférences de l'Intégration » et animées de grandes sommités, a été instituée pour se tenir périodiquement au sein de la Commission au profit du personnel de la Commission.

La CEval a été créée avec comme mission de contribuer à accroître l'efficacité des instruments communautaires, notamment les cadres réglementaires, les politiques, les programmes et les projets, de concourir à l'amélioration de la performance organisationnelle et de la qualité des rapports destinés aux populations et parties prenantes de l'intégration régionale et de renforcer les capacités des Etats membres en matière d'évaluation.

Quant au mandat du PIRC, il s'articule autour de deux axes interventions :

- ▶ le renforcement des capacités de la Commission;
- ▶ le renforcement des capacités des États membres.

En ce qui concerne le renforcement des capacités de la Commission, il faut distinguer deux domaines :

- ▶ le renforcement des capacités individuelles du personnel, à travers le plan de formation, en relation avec la Direction des Ressources Humaines ;
- ▶ le renforcement des capacités organisationnelles de la Commission, à travers le Programme d'Appui au Renforcement des Capacités Institutionnelle (PARCI), sur financement de l'Union européenne (UE).

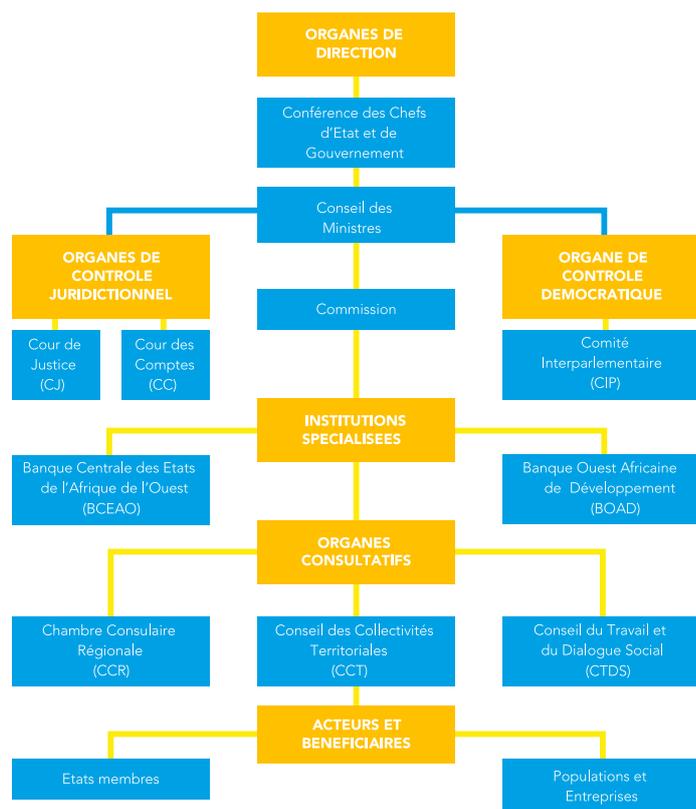
Le Centre statistique est entré dans sa phase opérationnelle avec l'adoption du Programme Statistique Régional (PSR) 2015-2020 qui devra favoriser la synergie des efforts pour le développement de la statistique dans l'espace UEMOA et permettre à la Commission de disposer d'informations statistiques fiables pour la conduite des politiques socio-économiques de l'Union. Dans ce sens, devrait être assuré plus efficacement le suivi des échanges commerciaux, de la politique de l'emploi, de la croissance macroéconomique, des prix à la consommation, de la production agricole, de la production des statistiques sociales, de l'évolution du transport et des statistiques culturelles.

La création d'un Centre de Langues répondait au souci d'adapter le personnel de la Commission au contexte d'intensification et de renforcement de la coopération et des échanges au sein de la sous-région ouest africaine. Elle visait avant tout à renforcer le bilinguisme et le trilinguisme du personnel de la Commission ainsi que des Membres d'Organes. La Commission a ainsi travaillé à partir de 2013 à mettre en place en son sein un Centre de Langues moderne et ultraperformant. Depuis le début de l'année 2015, le Centre est devenu opérationnel, accueillant, pour sa première session de formation de trois mois, un effectif total de près de 110 apprenants.

1.2- MODERNISATION DE LA GOUVERNANCE

Conformément aux orientations de l'axe 5 « Performance organisationnelle » du Plan Stratégique, des outils d'aide au pilotage des politiques et programmes ont été conçus et mis en application, soutenus par un renforcement des capacités du personnel des Organes. Il s'agit, notamment, du Programme Intégré de Renforcement des Capacités (PIRC), du Système d'Évaluation des Performances Individuelle (SEPI), du SIPSE, de la dématérialisation consolidée du processus de gestion du courrier (Elise) et des missions (Nomade), qui constituent aujourd'hui des outils de pilotage, de mise en œuvre et de suivi utiles pour l'atteinte des résultats attendus du processus d'intégration, afin qu'il réponde aux sollicitations des populations de l'Union.

Le SEPI, initié en 2012, a permis de passer d'un système de notation du personnel dans lequel les critères de comportement était plus valorisés à un système d'évaluation basé sur les performances individuelles avec la fixation d'objectifs individuels et la prise en compte d'indicateurs de performance.



Le centre d'intérêt du SEPI reste le travail et non les individus et cette approche s'intègre parfaitement dans le cadre de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), en assurant le lien entre performance budgétaire globale de la Commission et performances individuelles. La « notation » administrative est remplacée par un dispositif « **d'évaluation** » basée sur les compétences et les résultats à atteindre. Cette approche qui a constitué une réforme décisive pour la gestion des ressources humaines de la Commission, s'articule autour de deux axes majeurs :

- ▶ la définition d'objectifs/l'assignation d'activités au personnel ;
- ▶ l'évaluation des performances en fin d'année sur la base d'entretiens.

Aujourd'hui, le SEPI a été intégré dans le SIPSE afin de garantir la disponibilité complète, en temps réel, de l'information et d'améliorer l'objectivité dans l'évaluation du personnel.

Le SIPSE est un outil informatisé qui permet le suivi exhaustif des chantiers de l'Union, y compris les projets du Programme Économique Régional (PER). C'est une plateforme conviviale et sécurisée qui vise



à mettre, en temps réel, à la disposition des décideurs, des informations nécessaires pour la reddition de comptes, la prise de décision et le dialogue sur les actions et interventions de l'Union.

Déployé en 2012, optimisé en 2013 et mis en exploitation en 2014, le SIPSE est, depuis janvier 2015, dans sa phase de collecte de données de suivi-évaluation.

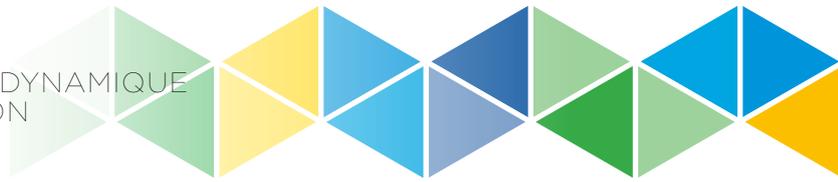
L'intégration du SEPI au SIPSE a, notamment, permis de responsabiliser les cadres de direction et de les rendre plus solidaires avec leurs équipes à travers l'exercice d'assignation des activités et l'identification de résultats collectifs qui incombent à toute l'équipe ; ce qui, du reste, constitue une rupture de paradigme contribuant à mieux définir les rôles et responsabilités des agents sur des activités jugées pertinentes et significatives par rapport à l'atteinte desdits résultats.

Pour plus d'efficacité, la réorganisation interne a été accompagnée d'une souplesse dans la prise de décision en matière de gestion. C'est ainsi que des délégations de pouvoirs et de signature dans les domaines de la gestion administrative et financière ont été données par le Président de la Commission aux Commissaires, aux Présidents des autres Organes, aux Représentants Résidents de la Commission dans les Etats membres et au Délégué Permanent à Genève, afin d'éviter les blocages dus à une trop grande concentration au niveau de la Présidence. Elle a été consolidée par une modernisation du système de gestion financière et comptable, orientée en deux axes :

Le premier axe, relatif à la décentralisation des procédures de dépenses, est caractérisé par :

- ▶ la mise en place des régisseurs et des agents administratifs et financiers, ainsi que la création de caisses de régies pour faciliter le fonctionnement quotidien et l'organisation des réunions, dans les Départements, les Bureaux de Représentation et dans les autres Organes. La création de ces caisses a permis de trouver une solution idoine au problème des retards observés dans le démarrage des ateliers et réunions tenus par la Commission.
- ▶ l'autonomie de gestion financière dont bénéficient certains Organes de l'Union est effective. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'article 47 du Traité modifié de l'UEMOA, du 29 janvier 2003, suite à son entrée en vigueur, le 1^{er} mai 2013. L'objectif visé, est de mettre en place un régime financier applicable aux Organes de l'UEMOA dotés de l'autonomie de gestion financière conférée par l'article 47 du Traité modifié de l'Union.

Le deuxième axe concerne la déconcentration des procédures d'acquisition, dans le cadre de la recherche permanente de célérité au niveau de la passation des marchés, avec une responsabilisation plus accrue des départements sectoriels et des Organes jouissant de l'autonomie de gestion financière. A cet effet des commissions sectorielles des marchés ont été créées en leur sein, afin de prendre désormais en charge et de traiter directement les contrats de passation de marchés des prestations intellectuelles.



1.3- RATIONALISATION DES COMMUNICATIONS ET SÉCURISATION DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

En vue d'assurer la fluidité de la circulation de l'information et de réduire les coûts des communications, le Projet de Communications Unifiées (PCU) a été mis en place pour assurer la continuité de la communication au sein de l'Union et créer un environnement collaboratif à travers la visioconférence, l'audio et la messagerie collaborative. Outil moderne de l'infrastructure informatique, le PCU repose sur un réseau satellitaire assurant les échanges entre le siège de la Commission et les Etats membres, à travers les sept Bureaux de Représentation et la convergence voix-data sur l'ensemble du réseau informatique de la Commission.



L'accès aux services se fait à partir de l'ordinateur de bureau ou d'un ordinateur portable, avec parfois un certain couplage entre le PC et le poste téléphonique fixe. Ces services seront disponibles également pour les collaborateurs en déplacement à partir de terminaux et des connexions sécurisées. Cette technologie permet désormais à n'importe quel agent ou membre d'Organe de joindre un collaborateur ou un partenaire quel que soit son emplacement.

Il est désormais possible d'organiser des réunions et des séances de travail entre le siège et les Etats, ce qui devrait contribuer énormément à la réduction des coûts en réduisant les déplacements des agents dans les Etats et en facilitant les contacts dans le traitement des différents dossiers.

La sécurisation des activités de la Commission et du personnel, notamment au niveau du siège à Ouagadougou, a également constitué une préoccupation qui a conduit à la mise en place d'une Cellule de Sécurité et d'un Plan de Continuité des Activités (PCA). Celui-ci s'articule autour des composantes ci-après :

- ▶ l'organisation de la gestion de crise, afin de réduire la part de l'improvisation et de la précipitation lors des sinistres ou de troubles. Les acteurs de la gestion de crise sont déjà prédéfinis, de même que leurs rôles, tant en période normale qu'en période de crise. Elle prévoit les modalités de relocalisation des agents en attendant d'être secourus sur le site de repli ;
- ▶ l'identification de sites de repli, qui ont été aménagés pour favoriser le redéploiement des utilisateurs selon une stratégie de la montée en charge.



En fonction de la nature et de la gravité du trouble, le redéploiement se fera de façon ordonnée soit localement soit à l'étranger ;

- ▶ le déploiement d'un centre informatique de secours pour assurer la continuité du système d'information. Ce centre est la clé de voûte de la politique de continuité des activités essentielles de l'Union puisqu'il permet, d'une part, le redémarrage de ses activités vitales dans les meilleurs délais et, d'autre part, la garantie d'un repli à partir de n'importe quel pays de l'Union

Ces dispositions et mesures destinées à faciliter et à accélérer la prise de décision, la gestion administrative et financière et la sauvegarde du patrimoine et des activités au niveau de la Commission, sont complétées par une nouvelle approche de la prise en charge des dossiers et des grands programmes de l'intégration au niveau des Etats membres.



1.4 - NOUVELLE APPROCHE DÉCISIONNELLE COMMUNAUTAIRE



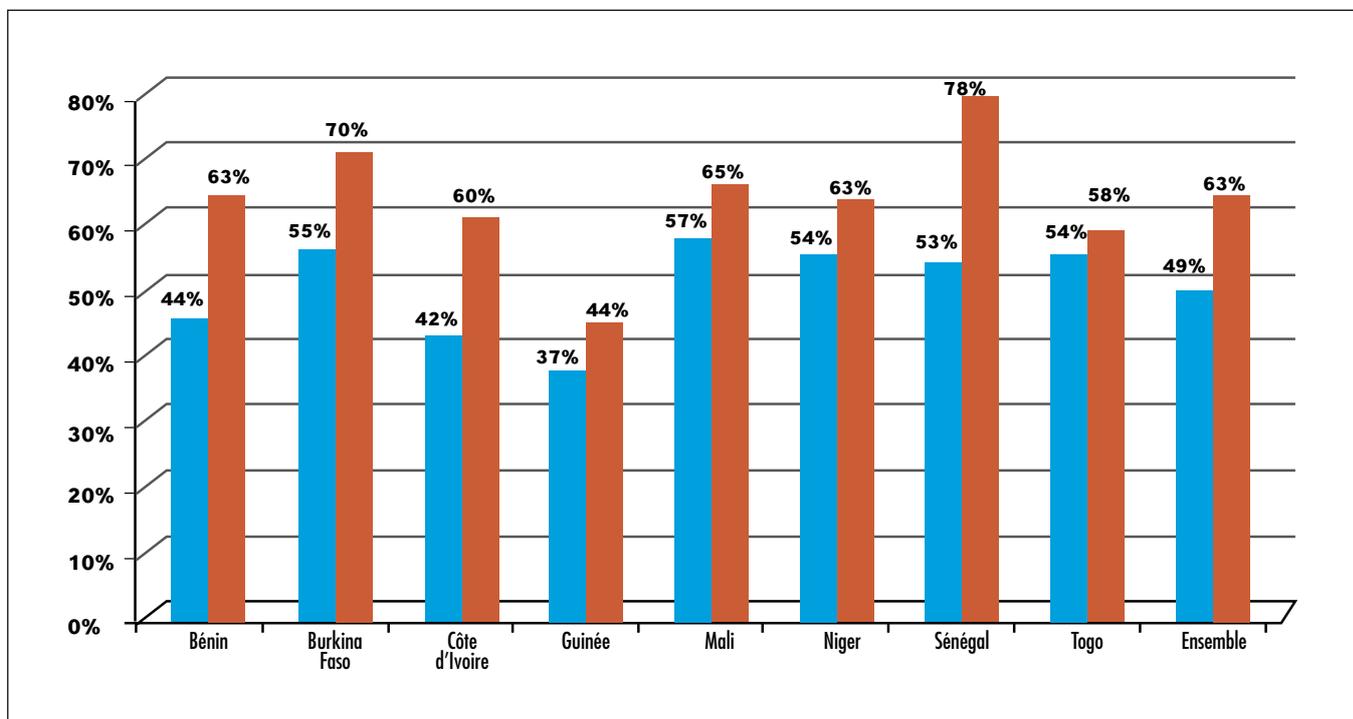
Depuis 2011 et dans le but de donner une impulsion politique de haut niveau à l'exécution des programmes communautaires, les Chefs d'Etat prennent en charge les grandes questions à travers des Comités de Haut Niveau dont ils assurent la présidence. Ainsi ont été créés un Comité de Haut Niveau sur l'Energie, présidé jusqu'en 2016 par Son Excellence Monsieur YAYI BONI, Président de la République du Bénin, un Comité de Haut Niveau sur le financement des économies, présidé par Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, un Comité de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire, présidé par Son Excellence Monsieur Issoufou MAHAMADOU, Président de la République du Niger, un Comité de Haut Niveau sur la Paix et la Sécurité, présidé par Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal. L'Union a ainsi adopté des stratégies et des programmes régionaux dans ces domaines et veille surtout à la mobilisation des ressources et à l'exécution des décisions arrêtées pour leur mise en œuvre.

De même, la question de l'application effective des réformes, programmes et projets communautaires dans les Etats membres, dont la lenteur demeure préjudiciable à l'avancée du processus d'intégration, est désormais prise en charge au niveau des Premiers Ministres et Chefs de Gouvernement. En effet, vu le faible niveau de transposition et d'application des textes relatifs à la gouvernance économique et la convergence, au marché commun et aux politiques sectorielles (47% dont 21% pour les politiques sectorielles), les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé en 2012, «d'institutionnaliser une revue annuelle des réformes dans les Etats de l'Union», à l'occasion de rencontres placées sous la conduite des «Premiers Ministres ou des Chefs de Gouvernement». Cette décision s'est traduite, le 24 octobre 2013 à Dakar, par l'adoption de l'Acte Additionnel N°5/2013/CCEG/UEMOA et le 19 décembre



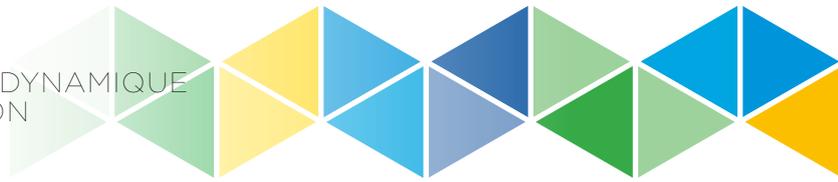
2013, par la Décision 13/2013/CM/UEMOA du Conseil des Ministres statutaire, portant modalités de mise en œuvre de la revue annuelle.

La revue annuelle vise principalement à accélérer la mise en œuvre des réformes, politiques, programmes et projets communautaires. Le premier exercice de cette revue annuelle a été réalisé en 2014. Les progrès réalisés par les Etats membres entre 2014 et 2015 en matière de réformes sont illustrés par la figure ci-après



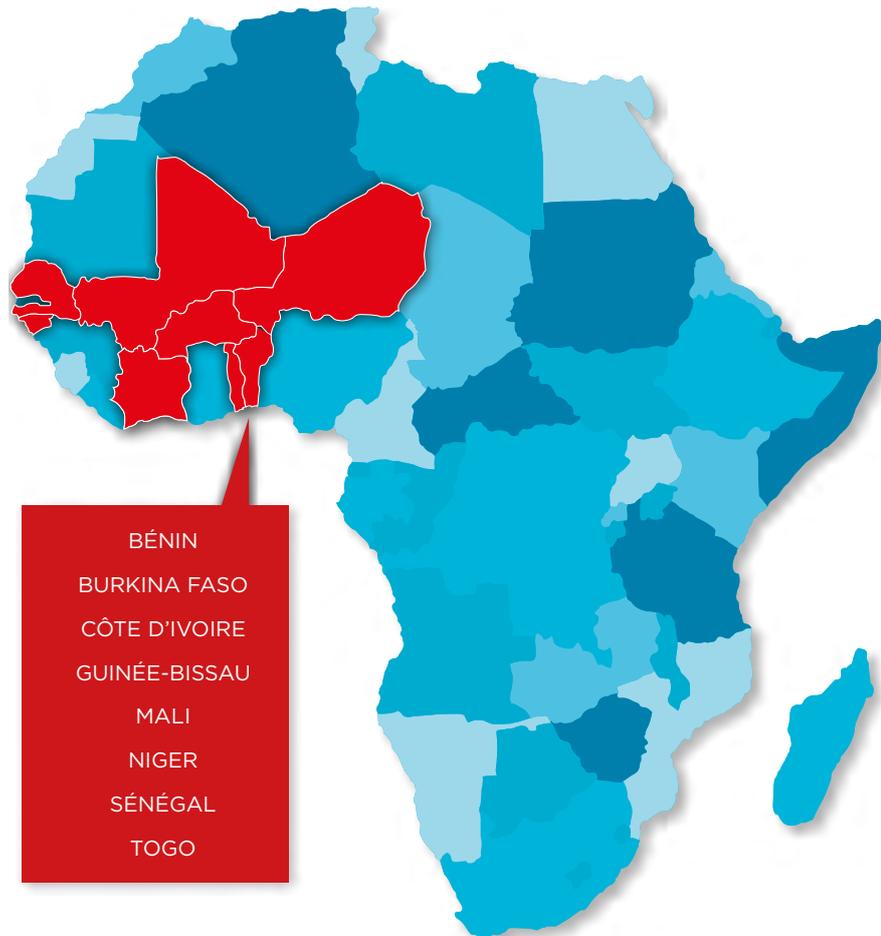
En 2016, l'exercice de revue a été suspendu.

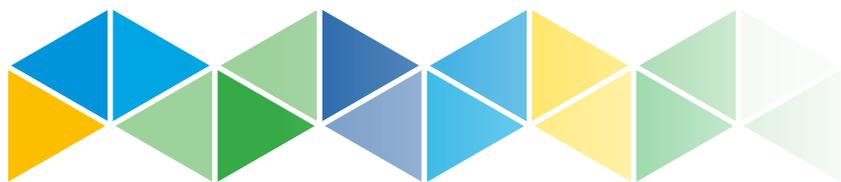
Dans l'ensemble, on peut dire que l'opérationnalisation du Plan stratégique et le déploiement des divers outils de gestion administrative, financière et de communication, a doté la Commission d'instruments de pilotage efficaces dont l'impact sur la conduite et l'évolution du processus d'intégration de l'UEMOA sera déterminant pour l'approfondissement de l'intégration en Afrique de l'Ouest.



II. CONSOLIDATION DES FONDEMENTS DU PROCESSUS D'INTEGRATION DE L'UEMOA

Le socle originel, sur lequel l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine est bâtie est la convergence macroéconomique, pour soutenir la politique monétaire et la construction du marché commun et assurer la libre circulation des biens et des personnes. Ce sont deux fondamentaux du processus d'intégration qui doivent constituer la flamme de veille que chaque Organe doit maintenir et conforter. Entre 2011 et 2016, ces deux fondements du processus ont fait l'objet d'une attention particulière qu'il convient de mettre en exergue : d'abord, la convergence macroéconomique et l'harmonisation des politiques financières et fiscales à travers la relecture du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité et du Code des marchés publics, puis le marché commun à travers la consolidation de l'union douanière et le renforcement de la politique commerciale.





2.1- LA CONVERGENCE MACROÉCONOMIQUE ET L'HARMONISATION DES LÉGISLATIONS

2.1-1 : RELECTURE DU PACTE DE CONVERGENCE, DE STABILITÉ, DE CROISSANCE ET DE SOLIDARITÉ

Les Etats membres de l'UEMOA ont mis en place un mécanisme de surveillance multilatérale afin de coordonner leurs politiques économiques. Ce mécanisme vise essentiellement une coordination des politiques budgétaires nationales et leur compatibilité avec la politique monétaire commune.

Au plan institutionnel, la surveillance multilatérale a été renforcée à travers l'adoption en 1999, de l'Acte additionnel N°04/99 au Traité de l'UEMOA portant Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité entre les Etats membres. Le Pacte, défini comme un engagement formel pris par les Etats membres de l'UEMOA, spécifie la phase de convergence, la phase de stabilité et les principaux indicateurs de suivi de l'assainissement du cadre macroéconomique, notamment les huit critères de convergence et ceux du tableau de bord.

Malgré des efforts réalisés en matière de gestion saine des finances publiques et de stabilité des prix, les objectifs fixés par ce Pacte, notamment ceux de croissance accélérée, forte, durable et inclusive, n'ont pas été atteints. L'horizon de convergence initialement fixé au 31 décembre 2002 a connu des reports successifs : 2005, 2008. Le mécanisme de sanction a été inopérant. Les Etats membres ont commencé à accorder une importance particulière à la mise en place des infrastructures, condition nécessaire à une croissance accélérée, durable et inclusive.

Il est donc apparu nécessaire de s'interroger sur la pertinence et la compatibilité de ces critères avec les objectifs des Etats d'accroître les investissements, de réduire la pauvreté et d'atteindre les OMD. A cet effet, les conclusions et recommandations d'une étude commanditée par la Commission sur l'exercice de la surveillance multilatérale et les travaux internes ont permis de fixer de nouveaux critères et d'apporter des modifications au Pacte.

Le nouveau Pacte a été adopté par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement le 19 janvier 2015. Il propose cinq critères de convergence dont trois de premier rang et deux de second rang qui visent essentiellement à contribuer au respect du critère clé. Il s'agit de :

► Critères de premier rang :

- *Ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal (critère clé) : supérieur ou égal à -3% à l'horizon de convergence fixé au 31 décembre 2019;*
- *Taux d'inflation annuel moyen : maintenu à 3% au maximum par an ;*
- *Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal : inférieur ou égal à 70% à l'horizon de convergence.*

► Critères de second rang

- *Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales : inférieur ou égal à 35% à l'horizon de convergence ;*
- *Taux de pression fiscale: égal ou supérieur à 20% à l'horizon de convergence.*

2.1-2 : SIMPLIFICATION DES DISPOSITIONS DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS

L'autre point d'attention en matière d'harmonisation des législations économiques, financières et fiscales a été la révision des procédures de passation des marchés publics qui, en l'état, retarderaient l'exécution des investissements publics au sein des Etats. En effet, dans le cadre de l'harmonisation des finances publiques, l'Union a adopté six directives dont celle portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques. Cette directive prévoit d'instaurer dans l'Union des règles permettant une gestion transparente et rigoureuse des finances publiques en vue de conforter la croissance économique. La directive dispose également d'harmoniser les procédures de passation des marchés publics au sein de l'espace UEMOA.

L'évaluation de la mise en œuvre des dispositions des directives communautaires a permis de constater le faible niveau d'absorption des crédits d'investissement des Etats membres, environ 56%. Suite aux instructions du Conseil des Ministres et se conformant à la feuille de route 2014 du Président en exercice de la Conférence, un Plan d'actions des réformes des marchés publics au sein de l'UEMOA a été adopté le 28 juin 2014, par Décision n° 03/2014/CM/UEMOA.

Le plan d'actions vise à accroître la célérité dans l'exécution des crédits d'investissement, à travers dix mesures urgentes et immédiates à mettre en œuvre dès 2015 et quatre catégories d'actions à court, moyen et long terme à réaliser sur la période 2016-2018 pour améliorer le niveau d'absorption des crédits d'investissement.





A partir de janvier 2015, et sous la supervision de la Commission, la mise en œuvre du Plan a été engagée avec les principales actions suivantes :

- ▶ organisation de deux (2) réunions de l'Observatoire Régional des Marchés Publics (ORMP) regroupant les Directeurs Généraux des Marchés publics et les responsables des Autorités de Régulation des Marchés Publics pour arrêter les modalités de mise en œuvre des mesures;
- ▶ élaboration et validation d'un guide méthodologique pour permettre aux Etats de mettre en œuvre les mesures immédiates du Plan d'actions ;
- ▶ notification aux Ministres chargés des finances du Plan d'actions et des modalités de mise en œuvre des mesures arrêtés par l'ORMP en précisant que les mesures immédiates du Plan d'actions doivent être mises en œuvre au cours de l'année 2015 ;
- ▶ compte rendu, après la réunion de la 18^{ème} session de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, adressé aux Premiers Ministres sur l'état de mise en œuvre du plan d'actions ;
- ▶ organisation, avec l'appui de la Banque mondiale, le 21 avril 2015 à Washington d'une réunion des Partenaires au développement de l'UEMOA en vue de les sensibiliser sur la nécessité d'engager les réformes proposées et de mobiliser les ressources pour le financement des mesures arrêtées dans le Plan d'actions.





2.2- LA CONSTRUCTION DU MARCHÉ COMMUN

L'impulsion donnée à la construction du marché commun, entre 2011 et 2016, a permis de redynamiser les bases de ce pilier de l'intégration, grâce, notamment, à la consolidation de l'union douanière, particulièrement la libre circulation des personnes et la promotion des échanges intra et extracommunautaires, ainsi que la politique commerciale. Malgré les entraves et les barrières non tarifaires, la Commission ne cesse de déployer les moyens à sa disposition pour faire de l'espace communautaire, le véritable symbole de la réussite du processus d'intégration. On notera surtout que c'est au cours de cette période que le TEC-CEDEAO a été adopté par les Etats membres et est entré totalement en vigueur et qu'enfin les négociations de l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union européenne ont été finalisées.

2.2-1 : CONSOLIDATION DE L'UNION DOUANIÈRE

Concernant les mesures de consolidation et de renforcement de l'Union douanière, la Commission a assuré le suivi de l'harmonisation du Code des Douanes de l'UEMOA avec le projet de Code des Douanes de la CEDEAO. Les projets de textes pour la révision du Règlement N°09/2001/CM/UEMOA, portant adoption du Code des Douanes de l'UEMOA et du Règlement N° 08/2010/CM/UEMOA relatif aux conditions d'agrément et d'exercice des Commissionnaires en Douane ont été validés par les Experts des Etats membres. Le projet de texte portant sur la codification des régimes douaniers de l'UEMOA a été validé par les experts des Etats. En outre, l'étude sur les exonérations douanières a été réalisée et celles relatives à l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers et au financement de l'Union sont en phase de démarrage.

La promotion des échanges intracommunautaires



Elle passe par la mise en application effective de mesures conséquentes, notamment de textes pris par la Commission, mais surtout par l'élimination des barrières non tarifaires qui constituent la véritable entrave à la libre circulation des biens et des personnes dans l'espace. Dans ce sens, des initiatives ont été prises allant de la mise en œuvre d'un programme spécifique de facilitation, avec l'appui de partenaires techniques et financiers, à la construction et à la sauvegarde des infrastructures routières, notamment l'application effective du Règlement N°14/2005/CM/UEMOA sur la charge à l'essieu, du Règlement 12/2005/CM/UEMOA sur les points de contrôles sur les axes, ainsi que la construction des Postes de Contrôles Juxtaposés.

Si aucun texte n'est venu compléter l'architecture juridique des échanges intracommunautaires dont on attend toujours qu'ils s'intensifient, des



actions déterminantes ont été conduites en vue de leur promotion. Il s'agit, notamment, de la mise en place d'un Programme Régional de Facilitation des Echanges dans l'espace UEMOA (PRFE) qui s'inscrit dans les initiatives de la Commission visant à lutter contre les entraves au fonctionnement du marché commun. A cet effet, une étude a été conduite en 2012 afin d'identifier les besoins nationaux et régionaux, ce qui a permis de mettre en place le programme dont les principales composantes, ci-après, sont en cours de réalisation :

- ▶ un projet de Code Communautaire des Douanes révisé, conforme aux bonnes pratiques internationales ;
- ▶ un projet de texte révisé sur les conditions d'agrément et d'exercice des commissionnaires en douane ;
- ▶ un projet de portail d'informations commerciales, douanières et de transport transfrontalier ;
- ▶ un projet de document de stratégie pour l'approfondissement de l'union douanière et la construction du marché commun.

Ce Programme devrait, dans sa phase de déploiement, permettre de booster les échanges intracommunautaires, en contribuant à réduire, voire éliminer, les entraves diverses, malgré les campagnes et les sessions de sensibilisation des différents acteurs. Il viendrait en appui au Programme de facilitation des transports au sein de l'espace UEMOA qui a connu des avancées notables au cours des quatre dernières années, avec la fin des travaux de construction des Postes de Contrôles Juxtaposés de Malanville, inaugurés officiellement par les Chefs d'Etat du Bénin et du Niger en avril 2014. Ceux, pilotes de Cinkansé à la frontière Burkina-Niger, sont devenus opérationnels, gérés sous concession en contrat BOT par un opérateur privé. Les systèmes douaniers des deux pays ont été interconnectés en janvier 2013, un mémorandum d'entente pour la gestion du corridor Lomé-Cinkansé-Ouagadougou a été signé et un protocole d'accord signé pour la mise en place d'une garantie unique.



Le système de surveillance des corridors permettant d'identifier les goulots d'étranglement et d'améliorer la fluidité des transports sur les axes routiers se poursuit, avec un renforcement de l'appui de la Commission aux Comités nationaux de facilitation et le rôle, de plus en plus accru, de l'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA) qui couvre désormais huit corridors et qui vient de publier son 24^{ème} rapport.



La gestion des échanges extracommunautaires

Elle est essentiellement marquée par les initiatives prises dans le cadre du Tarif Extérieur Commun (TEC). A cet effet, deux aspects méritent d'être soulignés. D'abord, le rôle du Comité de gestion du TEC-UEMOA, dont les réunions ont permis, entre autres, d'opérer des ajustements sur la catégorisation des marchandises et de stabiliser le TEC des Etats membres de l'UEMOA. La Commission a, par ailleurs, déployé les mesures complémentaires de taxation au TEC dont la Taxe Conjoncturelle à l'Importation (TCI), destinée à lutter contre les variations des prix mondiaux de certains produits ainsi que les pratiques déloyales. Des entreprises de l'espace communautaire ont bénéficié de décisions autorisant l'application de la TCI et ont ainsi été protégées.

Le deuxième aspect est l'apport du processus de gestion du TEC UEMOA dans l'élaboration du TEC-CEDEAO. Ce dernier est officiellement entré en vigueur dans tout l'espace CEDEAO le 1^{er} janvier 2015, mais seuls le Nigéria et les Etats membres de l'UEMOA, excepté la Guinée-Bissau, le mettent en application.

Pour y parvenir, la Commission a participé activement, durant les quatre dernières années, à toutes les réunions du Comité Conjoint CEDEAO/ UEMOA de gestion du TEC qui ont conduit à l'établissement d'une liste consensuelle de 5899 lignes tarifaires du nouveau TEC, dont plus de 90% des lignes sont identiques à celui du TEC UEMOA. La principale innovation concerne la création d'une cinquième catégorie/bande pour laquelle les produits concernés, notamment des biens spécifiques pour le développement, sont taxés à 35%.

Les travaux du Comité conjoint de gestion du TEC, dans le cadre de la transcription dans le droit interne de chaque institution, ont abouti à l'adoption de deux Règlements :

- ▶ le règlement n° 06/2014/CM/UEMOA portant modification du Règlement n°02/97/CM/UEMOA portant adoption du Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA et
- ▶ le règlement n° 07/2014/CM/UEMOA portant définition de la liste des marchandises composant les catégories dans la Nomenclature Tarifaire et Statistique de l'UEMOA.

CATEGORIE	INTITULE	TAUX
0	Biens sociaux essentiels	0%
1	Biens de première nécessité, Matières premières de base, Biens d'équipement, Intrants spécifiques	5%
2	Intrants et produits intermédiaires	10%
3	Biens de consommation finale	20%
4	Biens spécifiques pour le développement économique	35%

Nomenclature du TEC-CEDEAO



La libre circulation des personnes et le droit d'établissement

Dans la poursuite des actions relatives à la libre circulation des personnes et au droit d'établissement, les textes ci-après ont été adoptés consolidant les dispositions déjà prises pour les professions libérales :

- ▶ La Directive N°01/2012/CM/UEMOA relative à la libre circulation et à l'établissement des Docteurs-Vétérinaires ressortissants des Etats membres de l'UEMOA au sein de l'Union ;
- ▶ La Directive N°01/2013/CM/UEMOA relative à l'harmonisation des règles régissant la profession d'architecte au sein de l'UEMOA;
- ▶ Le Règlement N°05/2014/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des règles régissant la profession d'avocat dans l'espace UEMOA.

Ces textes sont venus enrichir le corpus de la législation sur la libre circulation et l'établissement des professions libérales. Il convient de signaler que l'ensemble des textes concernant les professions ayant déjà fait l'objet de textes communautaires est globalement appliqué dans tous les pays, même s'ils ne sont pas transposés dans l'arsenal juridique national.

Par ailleurs, un accord de partenariat a été signé avec l'Union Internationale des Huissiers de Justice (UIHJ), dans la perspective de doter les Huissiers de Justice et les Commissaires-Priseurs de l'espace UEMOA d'un statut unifié, dans la même logique de facilitation de l'usage de la liberté de circulation et de renforcement de l'Etat de droit.



Concernant le droit d'établissement, l'arsenal de textes juridiques existant sur la libre circulation des architectes, avocats, pharmaciens, docteurs-vétérinaires a été enrichi avec un corpus de textes législatifs dans le but d'harmoniser les conditions d'exercice des professions libérales et de faciliter la libre circulation et l'établissement desdites professions.

Concernant la liberté de circulation des non ressortissants de l'Union, un atelier tenu en 2016 sur l'institution du visa communautaire a recommandé l'actualisation des études antérieures sur ce dossier pour tenir compte des récents enjeux, notamment sécuritaires. Ledit atelier a proposé une feuille de route qui prévoit le démarrage du visa à la fin de l'année 2017.

Afin de conforter les textes sur la libre circulation des personnes au sein de l'espace UEMOA, la Commission a fait adopter des actes instituant une Politique Commune de l'Union dans le domaine de la libre circulation et du séjour des personnes non ressortissantes de l'Union et reconnaissance mutuelle des visas nationaux. Dans ce sens, un projet de règlement portant instauration du visa unique a été élaboré avec pour objectif de faciliter l'entrée sur le territoire communautaire de personnes non ressortissantes de l'UEMOA et, surtout, de promouvoir l'industrie touristique dans l'espace.

Une industrie aux potentialités riches, diverses et presque inexploitées que la Politique Commune en matière de Tourisme et le Programme de Développement du Tourisme se donnent pour ambition de promouvoir, à travers les principales actions ci-après, réalisées sur la période 2011-2016 :



- ▶ la sensibilisation et la vulgarisation de la Politique Commune du Tourisme et du Programme Régional de Développement du Tourisme au sein de l'UEMOA auprès des acteurs dans les Etats;
- ▶ le renforcement des capacités d'une quarantaine d'experts et professionnels du tourisme dans le domaine du tourisme durable ;
- ▶ l'édition, en dix mille exemplaires et diffusion d'une brochure de promotion touristique de l'espace UEMOA auprès des prescripteurs de voyages et sur les marchés touristiques ;
- ▶ le soutien à des salons de promotion touristique organisés dans les Etats membres de l'Union;
- ▶ l'appui à la mise en place de la Fédération des Organisations Patronales de l'Hôtellerie et du Tourisme au sein de l'UEMOA (FOPAHT).



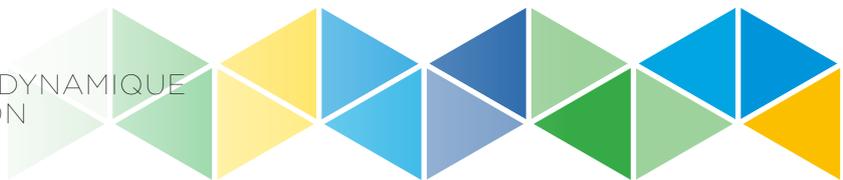
2.2-2 : RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE COMMERCIALE ET DE LA CONCURRENCE

Dans ce domaine, la Commission a mis l'accent sur l'élaboration d'un cadre de référence de la politique commerciale, dont l'étude a été validée en 2013, l'accompagnement des Etats à l'occasion de l'examen de leurs politiques commerciales à l'OMC, ainsi que sur l'opérationnalisation du dispositif de surveillance commerciale, dont les premiers rapports ont été publiés en 2013 et en 2014.

Le volet le plus important en matière de politique commerciale est, sans nul, la nette accélération du processus de négociations pour la conclusion d'un Accord de Partenariat Economique entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne. Elle a permis de conclure les négociations par l'adoption :

- ▶ d'un projet de texte consensuel qui a été paraphé le 30 juin 2014 à Ouagadougou par les Négociateurs en Chefs et approuvé par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO lors de la 45^{ème} Conférence tenue à Accra le 10 juillet 2014 ;
- ▶ du Programme APE pour le Développement (PAPED) qui a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie régionale et au renforcement du tissu productif de l'Afrique de l'Ouest. L'UE s'est engagée à participer au financement du PAPED à hauteur de 6,5 milliards d'euros pour le premier quinquennat.





Aujourd'hui, 13 Etats sur 16 de la région Afrique de l'Ouest et tous les Etats de l'UE ont procédé à la signature dudit projet de texte. Il reste le Nigéria, la Gambie et la Mauritanie dont les signatures sont attendues.

Par ailleurs, tenant compte de la configuration de la région Afrique de l'Ouest retenue dans le cadre des négociations de l'APE, l'UEMOA et la CEDEAO négocient un Accord d'Association avec la Mauritanie en tant que Partie à l'Accord. Dans ce cadre, les Parties ont signé un Protocole d'entente le 14 novembre 2014 à Nouakchott et poursuivent leurs échanges sur un projet d'Accord nécessitant encore des négociations sur certaines questions en suspens.

Il est important de signaler qu'un projet de Programme Régional de Promotion Commerciale (PRPC) et des textes institutionnels ont été élaborés afin de :

- ▶ promouvoir les exportations des Etats membres de l'Union ;
- ▶ diversifier les produits et les filières d'exportation ;
- ▶ améliorer la valeur ajoutée des produits exportés ;
- ▶ améliorer le cadre institutionnel et l'environnement des activités de production et d'exportation au niveau des Etats membres.

En ce qui concerne la concurrence, la Commission s'est attelée à la mise en œuvre d'un projet de renforcement des capacités avec la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), qui doit lui permettre, ainsi qu'aux Etats membres, de se donner les moyens d'intervention adéquats en vue d'asseoir, au sein du marché commun de l'Union, les conditions optimales d'une compétition saine et loyale entre les entreprises locales, d'une part et d'autre part, entre celles-ci et leurs concurrents étrangers. D'un montant de trois cent millions de francs, à exécuter sur trois ans, le projet comporte les principales composantes ci-après :

- ▶ le renforcement des capacités humaines, à travers un programme de formation avancée en droit et politique de concurrence auquel ont déjà participé trente-cinq cadres de la Commission et des Etats membres ;
- ▶ l'appui institutionnel pour permettre à la Commission et aux Etats membres, entre autres, de réformer les législations nationales ; cinq avant-projets de textes définissant une nouvelle architecture institutionnelle ont été élaborés.

Enfin la Commission a poursuivi ses activités d'enquête dans plusieurs secteurs d'activités en vue, d'une part, de rechercher les dysfonctionnements du marché liés aux pratiques des entreprises ou associations d'entreprises et des comportements des Etats membres et, d'autre part, d'y apporter des mesures correctives par la prise de décisions adéquates. Ainsi, des investigations approfondies ont été menées avec le concours des administrations des Etats membres et certaines affaires ayant trait à divers secteurs d'activités ont fait l'objet de décisions contenant des mesures correctives.



III. LA REPONSE AUX BESOINS QUOTIDIENS DES POPULATIONS

Poursuivant l'élan pris, en 2004, d'engager le processus d'intégration dans la voie des réalisations concrètes pour rendre l'UEMOA visible auprès des populations des Etats membres, la Commission a, à partir de 2011, engagé des actions destinées à répondre directement aux besoins des populations. Il s'est agi ici d'identifier les problèmes récurrents qui se posent au quotidien des citoyens et de leur trouver des réponses afin de soulager leurs peines et d'améliorer leurs conditions de vie. Dans ce sens, quatre axes principaux se sont dessinés :

- ▶ La sécurité alimentaire, non seulement pour procurer de la nourriture et éloigner le spectre de la famine et de la malnutrition, mais encore pour apporter des solutions pérennes aux crises alimentaires récurrentes et aux effets néfastes des changements climatiques ;
- ▶ L'outil de production des biens, pour lui permettre de mettre à la disposition des populations des biens de consommation de bonne qualité et en quantité et qui répondent aux normes du marché international ;
- ▶ Les transports, pour consolider, par des infrastructures adaptées, la libre circulation des personnes et des biens ;
- ▶ Le développement humain, pour rendre disponibles dans l'Union, les ressources humaines dont les Etats ont besoin pour leur développement.





3.1- LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA MAÎTRISE DES ALÉAS CLIMATIQUES

C'est à travers les grands axes de la Politique Agricole de l'Union (PAU) et de la Politique Communautaire d'Amélioration de l'Environnement (PCE) que seront dégagées les actions pertinentes mises en œuvre pour permettre aux populations de disposer en quantité et en qualité de produits vivriers, halieutiques et d'élevage et d'entrevoir la possibilité de ne plus dépendre de l'eau de pluie pour s'adonner à leurs activités.

«De 2011 à 2015, les budgets du Département de la Sécurité Alimentaire, de l'Agriculture, des Mines et de l'Environnement (DSAME) se sont élevés à 137,764 milliards de francs CFA, à raison de 28,344 milliards en 2011, 37,380 milliards en 2012, 18,942 milliards en 2013, 35,199 milliards en 2014 et 17,897 milliards en 2015.

70% de ces montants proviennent des ressources propres et 30% des ressources extérieures.

La répartition par politique de la programmation pluriannuelle des budgets du Département montre que 59% sont consacrées à la Politique Agricole de l'Union (PAU).

En outre, si l'on rapporte les dépenses consacrées à la PAU et donc à la sécurité alimentaire, sur la période, au budget de la Commission estimé à 701,395 milliards de francs CFA, il apparaît que la Commission consacre 19,6% de ses ressources au secteur agricole. Cette situation témoigne de l'effort fourni par la Commission pour le respect des engagements de Maputo, mais surtout le respect de sa propre initiative de demander aux Etats Membres de consacrer au moins 15% de leurs ressources au secteur agricole». Au titre de l'Axe 3 de la PAU « **insertion de l'agriculture dans le marché sous régional et dans le marché mondial** », la Commission a mobilisé entre 2011 et 2015, la somme de 2 068 773 469 FCFA pour mettre en œuvre notamment le Projet d'Appui à la Filière Coton-Textile (PAFICOT).

La mise en œuvre de la Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement (PCE) s'est traduite par la réalisation d'actions structurantes qui ont eu comme effets d'accroître les capacités d'intervention des Etats membres dans les secteurs de l'environnement et de l'eau, de renforcer

leurs capacités dans l'approvisionnement en eau potable et la maîtrise d'eau pour l'agriculture, d'harmoniser les réglementations en matière d'Environnement et de contribuer à la préservation de la biodiversité régionale.





Dans le cadre de la mise en œuvre en œuvre de la PCAE, plus de 106,43 milliards de francs CFA ont été mobilisés, dont 79,78 milliards (soit 74,95%) ont été décaissés, entre 2011 et 2016. Les actions majeures mises en œuvre au cours des quatre dernières années ont concerné, notamment, la maîtrise de l'eau de boisson et pour l'agriculture, la lutte contre la désertification, la gestion rationnelle des ressources naturelles, la gestion durable de la diversité biologique des forêts et des aires protégées, la lutte contre l'érosion côtière, le renforcement de capacités des acteurs dans le cadre de négociations internationales dans le domaine de l'Environnement.

Divers projets ont été lancés et le Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA) est entré véritablement dans sa phase opérationnelle.



3.1-1 : AMÉNAGEMENTS AGRICOLES ET MAÎTRISE DE L'EAU

Lancé dans le but de contribuer à la réalisation de la sécurité alimentaire des populations, en facilitant l'accès de la zone du projet aux ressortissants des États membres et en renforçant l'intégration économique de l'espace UEMOA, le Projet de mise en valeur des terres de l'Office du Niger, au Mali, a connu au cours de la période 2011-2015, une nouvelle impulsion avec l'achèvement des travaux d'aménagement des casiers hydrauliques de Touraba (2 174 ha) et de Kandiourou (9 114 ha) d'une superficie totale de 11 288 ha. Désormais, la mise en valeur agricole des terres irriguées est à portée de main, en attendant la réalisation des autres composantes du projet.

Ce projet est conforté par le Programme régional d'aménagement et de maîtrise de l'eau pour l'agriculture, dont l'objectif est de valoriser le potentiel hydrique en milieu rural à travers la protection et l'organisation de la gestion des eaux de surface et des bas-fonds. A cet effet, il est prévu l'aménagement de 1000 ha par pays à des fins agrosylvopastorales et halieutiques, pour un coût global de vingt-cinq milliards cent soixante-six millions cinq cent soixante mille (25 166 560 000) francs CFA pour les sept autres Etat membres.

La première action de ce Programme a été la signature de convention de maîtrise d'ouvrage délégué pour l'aménagement de 1000 ha de bas-fonds dans les sept Etats concernés, à savoir Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Niger, Sénégal et Togo. L'exécution a permis déjà l'achèvement de l'aménagement et la mise en eau du



périmètre de la SOTA (400 ha) au Bénin, l'étude de faisabilité des aménagements au Burkina Faso, au Niger, au Togo et sur les autres sites du Bénin, la passation de marchés pour la sélection des bureaux d'études et de contrôle des travaux d'aménagement en Guinée-Bissau, au Sénégal et en Côte d'Ivoire.

Autre programme dont l'objectif direct est la production agricole, le Programme régional des aménagements hydrauliques multi-usages pour la réalisation de la sécurité alimentaire de l'UEMOA, dont l'objectif est le captage et la distribution des eaux souterraines pour la satisfaction des besoins en eau potable et l'amélioration de la capacité de production agricole des populations bénéficiaires. Il s'agit ici de fournir de l'eau potable pour la consommation humaine et animale et de faire des aménagements pour alimenter des périmètres destinés à l'agriculture. Ces ouvrages seront réalisés de manière à répondre aux besoins des couloirs de transhumance des Etats membres. Le coût global de ce programme est d'environ six milliards sept cent millions (6700 000 000) de francs.

La question de la sécurité alimentaire est prise en charge par la Commission dans toutes ses composantes. Ainsi, outre la recherche de l'amélioration des conditions de production, la Commission a également mis en œuvre un programme de soutien à la production des semences, à la conservation et au stockage de produits vivriers, à la commercialisation des produits vivriers, à la promotion de filières agricoles principales, à la sécurité sanitaire des aliments et à la protection des végétaux. De même, à travers ses programmes, la Commission s'est engagée à soutenir les organisations paysannes et de producteurs ainsi que la recherche agricole et à œuvrer pour l'élaboration d'un code du foncier rural.



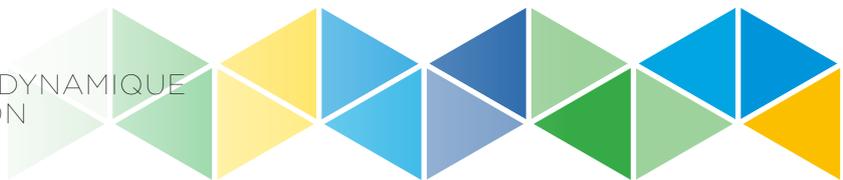
En ce qui concerne les semences, la Commission a accompagné les Etats membres par un appui à la production, la certification et l'approvisionnement en semences céréalières pour un montant global de cinq cents millions (500 000 000) de francs CFA. Elle a appuyé les Etats pour la production de semences céréalières, l'équipement des services de protection des végétaux et les campagnes de lutte contre les ravageurs pour un montant total d'environ un milliard trois cent millions (1 300 000 000) de francs CFA.

Les filières riz, pour deux milliards huit cent quatre-vingt-cinq mille (2 885 000 000) francs CFA et maïs, pour deux milliards neuf cent millions (2 900 000 000) de francs CFA, ont été prises en charge à travers des projets triennaux, dans le cadre du schéma directeur des filières agricoles prioritaires, afin d'améliorer leur productivité et leur compétitivité, étant donné qu'elles constituent l'alimentation de base des populations de l'espace.

Périmètres, semences, filières, maïs aussi conservation ; c'est ainsi qu'un programme de construction de magasins de conservation des récoltes et des graines a été lancé en 2014, étant donné que leur insuffisance constitue un obstacle à la mise en œuvre de conditions favorables à la commercialisation des productions et à la constitution des réserves alimentaires suffisantes pour les besoins d'intervention d'urgence, à l'occurrence de crises alimentaires récurrentes. Un appui aux Etats membres a été mis en œuvre pour un coût global de vingt-huit milliards huit cent millions (28 800 000 000) de francs CFA dans le cadre de ce programme.

Afin de faciliter la commercialisation des produits vivriers et, en particulier, de réguler la production pour répondre aux besoins des zones déficitaires, la Commission s'est engagée dans la création d'une Bourse Régionale des Produits Vivriers (BRPV) avec la mise place d'un groupe de travail ad hoc, l'objectif étant de favoriser l'échange d'information sur les stocks et les prix entre les zones exprimant une capacité d'offre et celles en demande de biens alimentaires.





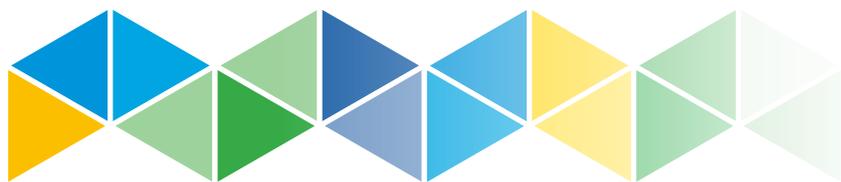
Ont également été lancés Projet d'appui à la recherche agricole, dont la mise en œuvre est confiée au Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles (CORAF/WECARD) pour un montant d'un milliard cinq cent millions (1 500 000 000) de francs CFA et le Projet d'appui au contrôle et à l'éradication des maladies et ravageurs des cultures dans l'espace UEMOA. A travers les deux composantes du deuxième projet « **lutte contre les ravageurs des fruits et cultures maraîchères dans l'espace UEMOA** », **conclu avec les Etats membres pour un montant total de quatre cents millions (400 000 000) de francs CFA, et « appui au renforcement du dispositif d'information sur la sécurité alimentaire, la lutte antiacridienne et la gestion des pesticides »**, confié au Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) pour neuf cent quarante millions (940 000 000) de francs CFA sur trois ans, la Commission a confirmé, au cours de la période 2011-2015, la nécessité d'une prise en charge globale de la question de la sécurité alimentaire.

La Commission s'est également préoccupée de l'harmonisation des législations sanitaires et des intrants agricoles en appuyant les Comités sanitaires et phytosanitaires des Etats pour huit cents millions (800 000 000) de francs CFA, alors que quatre cents millions (400 000 000) de francs CFA étaient mis à la disposition des Etats pour aider à l'acquisition d'équipements au profit des structures nationales chargées de la protection des végétaux.

Pour accompagner la mise en œuvre efficace de ces programmes, il était nécessaire d'obtenir l'adhésion des organisations professionnelles agricoles de l'espace. C'est dans ce cadre que le Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique (ROPPA) et le Réseau des Chambres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest (RECAO) ont également bénéficié d'appuis d'un montant global de deux cent dix millions (210 000 000) de francs CFA pour le renforcement des capacités de leurs structures.

Les actions ainsi menées par la Commission ont largement bénéficié de l'appui du nouveau cadre institutionnel, mis en place en 2011 qu'est le Comité de Haut Niveau pour la Sécurité Alimentaire, présidé par Son Excellence Monsieur Issoufou MAHAMADOU, Président de la République du Niger. C'est sous sa houlette qu'a été mis en place le Programme Régional de Promotion et de Gestion de la Sécurité Alimentaire, cadre de dialogue et de concertations avec d'autres partenaires comme la CEDEAO et le CILSS, visant à mettre la région ouest africaine à l'abri des crises alimentaires récurrentes. Ce programme a d'ailleurs été intégré au Programme Communautaire Décennal de Transformation de l'Agriculture pour la Sécurité Alimentaire (PCD-TASAN).

Le PCD-TASAN, nouveau cadre fédérateur des initiatives sous régionales en matière de sécurité alimentaire au cours de la 3^{ème} décennie de l'UEMOA, vise à améliorer le niveau de couverture des besoins alimentaires et nutritionnels par les productions nationales, réduire la proportion de la population de l'espace communautaire dans l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et augmenter le revenu des opérateurs agricoles dans les États Membres.



3.1-2 : SOUTIEN À L'ÉLEVAGE ET À LA PRODUCTION AVIAIRE ET HALIEUTIQUE



La sécurité alimentaire suppose une alimentation complète, saine et de qualité. D'où l'intérêt de la prise en charge de l'élevage et de la pêche afin d'exploiter les complémentarités de l'espace, entre pays côtiers et ceux de l'hinterland. Les programmes mis en œuvre dans ce domaine couvrent la production, la santé animale, la commercialisation et le renforcement des capacités des producteurs.

Dans le secteur de la pêche, le programme mis en œuvre a permis l'adoption par les Etats membres d'un système harmonisé de collecte et de traitement des données statistiques des pêches artisanale, continentale et maritime et la mise en place d'une base de données régionale dans les domaines des pêches artisanale maritime et continentale. En outre, des équipements informatiques (logiciels, ordinateurs, imprimantes multifonctions), pour le renforcement des capacités institutionnelles des services statistiques des pêches et des centres de recherches halieutiques ont été fournis aux Etats membres et la Commission a appuyé le Guinée-Bissau pour la cogestion des pêches dans les RIAS du sud du pays pour un montant d'un milliard soixante-sept millions (1 067 000 000) de francs CFA. Avec l'Université de Bobo Dioulasso, au Burkina Faso, la Commission conduit un programme de développement des alevins à mettre à la disposition des Etats afin d'encourager la production halieutique.

En matière d'élevage c'est d'abord l'amélioration de la production laitière qui a été prise en compte, dans le cadre d'un Programme de construction de magasin et d'annexes pour le stockage et la commercialisation d'aliments pour bétail et de produits vétérinaires, au profit de Coopératives des Producteurs de lait au Mali et au Burkina Faso pour une



contribution de quatre cents millions (400 000 000) de francs CFA. Puis des actions ont été orientées vers la lutte contre les maladies animales, notamment la maladie de Newcastle, pour laquelle un programme d'équipement et d'achat de doses de vaccins d'un montant global de sept cents millions (700 000 000) de francs CFA a été achevé et le charbon bactérien, pour lequel la Commission conduit un programme dans les pays concernés, pour un montant de six cent cinquante millions (650 000 000) de francs CFA par pays.

La Commission a enfin mis en œuvre un programme de réhabilitation et de création de marchés à bétail transfrontaliers, de réhabilitation et renforcement des abattoirs et plateformes d'abattage dans les Etats membres de l'UEMOA pour soutenir la filière bétail/viande. A cet effet, six marchés à bétail ont été réhabilités au Burkina Faso, au Mali et au Niger, dix-huit marchés sont en cours de construction dans les huit Etats membres de l'UEMOA pour une contribution moyenne de cent cinquante millions (150 000 000) de francs CFA par marché, un abattoir a été réhabilité à Dori au Burkina Faso et deux abattoirs sont en cours de réhabilitation au Mali et en Guinée-Bissau pour une contribution de six cent millions (600 000 000) de francs CFA.

Cette action a été complétée par un appui de trois cent cinquante millions (350 000 000) de francs CFA à l'Union des Organisations des Filières Avicoles des Etats membres de l'UEMOA (UOFA/UEMOA) pour assurer le développement de l'aviculture moderne et le ravitaillement en poussins d'un jour des Etats membres de l'UEMOA. Un appui de quarante millions (40 000 000) de francs CFA a également été apporté à la Confédération des Fédérations Nationales de la Filière Bétail-Viande de l'Afrique de l'Ouest (COFENABVI-AO).

3.1-3 : ACCÈS À L'EAU DE BOISSON ET PROTECTION CONTRE LES DÉGRADATIONS ENVIRONNEMENTALES

« **L'eau, c'est la vie** », dit-on. C'est consciente de cette nécessité et faisant suite au constat de la corvée d'eau que les populations des zones rurales de l'espace, notamment les femmes, subissaient que la Commission a engagé un Programme d'Hydraulique Villageoise qui a permis de réaliser 3150 points d'eau dans l'ensemble de l'espace. Pour consolider ce programme, la Commission s'est engagée, à partir de 2011 dans de nouvelles actions afin de répondre à la demande pressante des populations des Etats. C'est ainsi qu'une requête à la Banque Islamique de Développement (BID) a été approuvée pour la réalisation de 1600 points d'eau, dont 960 forages équipés de pompes à motricité humaine et 640 forages équipés de pompes solaires photovoltaïques pour des mini adductions d'eau dans les huit Etats membres de l'Union. A l'issue de la première phase du programme en 2014, la Commission a mobilisé auprès de la BID , environ quarante-quatre milliards (44 000 000 000) de francs CFA pour la poursuite du programme.



Par ailleurs cent forages d'eau à motricité humaine ont été réalisés au Bénin, en 2014-2015, dans le cadre d'un programme d'urgence à la demande du Chef de l'Etat, pour un montant d'un milliard soixante-trois millions (1 063 000 000) de francs CFA.

Dans le cadre de la lutte contre les dégradations environnementales, la Commission a mis en place un programme axé sur deux volets : l'érosion côtière et l'ensablement des grands fleuves.

Il s'agit, pour le premier, d'un programme d'aménagement et de gestion durable des zones côtières relatif à la lutte contre l'érosion côtière et la gestion du littoral qui vise l'atténuation des conséquences économiques, environnementales, sociales et culturelles de l'érosion côtière dans l'ensemble des Etats membres de l'UEMOA. Au cours des quatre dernières années, ce programme a permis de réaliser une étude régionale sur le schéma directeur d'aménagement et du suivi du trait de côte de l'Afrique de l'Ouest, d'achever les travaux de protection des berges Ouest et Est du Lac Togo à Aného, de la digue et de la berge à Thiawllène au Sénégal, de construire des épis de protection à Goumoukopé au Togo, ainsi de mettre en place l'Observatoire du Littoral Ouest Africain (OLOA).

Le second volet porte sur la lutte contre l'ensablement du Fleuve Niger, afin de contribuer à la sauvegarde des ressources en eau, des sols et des écosystèmes du bassin du Niger au Burkina Faso, au Mali et au Niger, en vue d'améliorer les conditions de vie des populations bénéficiaires. Exécuté sur la base d'une convention avec l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) la première phase de ce programme, achevée en 2012, a permis la fixation de 2 700 ha de dunes par des boutures d'euphorbe, la récupération de 5 000 ha de terres dégradées, la protection de 350 km de berges, la stabilisation de 100 ha de berge par le repiquage du bourgou, la réalisation de 2 770 ha de plantation, la réalisation de 2500 m³ de seuil en pierres sèches, le renforcement des capacités organisationnelle, matérielle et technique des acteurs locaux dans 150 villages issus de 15 communes, la mise à disposition de quatre véhicules 4x4, à raison d'un pour la Coordination régionale du Programme et un par Composante nationale (Burkina Faso, Mali et Niger).



3.1-4 : SAUVEGARDE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

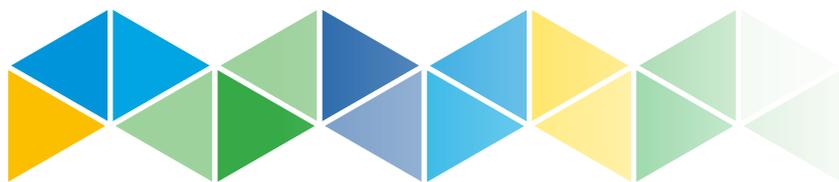
Protection de l'environnement, préservation des ressources fauniques constituent désormais des axes transversaux de tout programme de développement. La Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement (PCE), adoptée en 2008, a défini les grandes orientations des interventions de la Commission, ainsi que les principaux programmes à conduire. Entre 2011 et 2016 la Commission a concentré ses interventions sur trois préoccupations, avec l'appui de partenaires techniques et financiers et, surtout, pour répondre aux préoccupations prioritaires des Etats et des populations, en veillant également à l'harmonisation des réglementations en la matière. Ainsi le programme d'appui au Parc de l'Entente (PAPE) a bénéficié d'un appui de la Commission d'un montant d'un milliard cent quinze millions cent vingt-cinq mille deux cents (1 115 125 200) francs CFA.

L'autre préoccupation insistante en matière d'environnement est la question des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM). La Commission a achevé en 2013 un Programme Régional de Biosécurité destiné à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un cadre juridique communautaire en vue de répondre aux obligations des Etats vis-à-vis du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques liés aux organismes Vivants Modifiés (OVM). Les acquis de ce programme qui a reçu un appui du Fonds pour

l'Environnement Mondial (FEM) sont, entre autres : l'équipement des laboratoires nationaux de biosécurité pour un montant de deux milliards (2000 000 000) de francs CFA, la mise en œuvre d'un plan de formation sur plusieurs thématiques réparties en 15 modules au profit de quatre-vingt-quatre formateurs régionaux attitrés en matière de biosécurité, lesquels ont formé deux cent soixante-onze acteurs de différents profils, la mise à disposition des pays d'une subvention d'un montant d'environ trois cent trente millions (330 000 000) de francs CFA pour la réalisation du Programme au niveau national (équipements des coordinations nationales, ateliers de formation et de sensibilisation).

La Commission a également procédé à l'élaboration de réglementations sur les évaluations environnementales et exécuté le Programme de renforcement des capacités de prévention des catastrophes naturelles aux niveaux national et sous régional.





3.2- L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA PRODUCTION DES BIENS

L'une des préoccupations fondamentales de l'espace est la disponibilité de biens de consommation, en quantité et en qualité. Dans ce sens, l'Union vise la création de conditions favorables à la production de biens à moindres coûts, en agissant sur l'environnement de l'outil de production. Les actions ont été donc orientées vers la réduction des coûts des facteurs de production, ainsi que les conditions d'accès des produits « **Made in UEMOA** » au marché international.

3.2-1 : LA RÉDUCTION DES COÛTS DES FACTEURS DE PRODUCTION

L'énergie est le premier facteur de production qui plombe l'outil industriel dans notre espace. Non seulement elle est chère, mais encore elle est rare, aussi bien pour les entreprises que pour les ménages. Produire l'énergie en quantité et à moindre coût, tel est l'objectif que s'est fixé la Commission dans ce domaine. Sous la direction de Son Excellence Docteur BONIYAYI, Président de la République du Bénin, un Comité spécial avait été mis en place par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union en vue de propositions idoines à faire pour une solution définitive à ce problème. Ainsi est née l'Initiative Régionale pour l'Energie Durable avec pour ambition, à travers un mix énergie classique et énergies nouvelles et renouvelables, de mettre, à l'horizon 2030, de l'énergie suffisante et à moindre coût à la disposition des populations. Les actions identifiées à cet effet ont été poursuivies au cours de la période 2011-2016, notamment :

- ▶ l'opérationnalisation du Fonds de Développement de l'Energie (FDE), d'une dotation initiale de deux cent cinquante milliards (250 000 000 000) de francs CFA, avec pour objectif de résorber le déficit de production d'énergie. Il a permis le financement de onze projets dont deux sont achevés (Burkina Faso et Sénégal), cinq en cours d'exécution (Mali, Niger et Côte d'Ivoire), deux en phase de passation de marchés de travaux (Bénin et Togo) et un en phase d'études (Guinée-Bissau) ;
- ▶ la mise en œuvre du Projet de Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (PRODERE), pour un montant global d'environ dix-huit milliards de francs CFA avec, comme réalisations pilotes, l'installation au Bénin de 415 lampadaires solaires photovoltaïques autonomes, 164 kits, 06 mini-centrales solaires photovoltaïques et 1 303 Lampes à Basse Consommation (LBC) pour l'éclairage public de Cotonou ; au Togo, 1352 kits solaires photovoltaïques et 19 systèmes

de pompage solaires photovoltaïques et au Sénégal, 1 625 lampadaires solaires photovoltaïques autonomes à Dakar et dans six villes de l'intérieur du pays. Le déploiement se poursuit dans les autres Etats membres, alors que se met en place la 2^{ème} phase de ce projet.

Par ailleurs, pour consolider le PRODERE, une étude visant l'installation de centrales solaires de grande capacité dans les Etats membres de l'UEMOA a permis d'identifier cinq premiers sites avec une puissance totale de 574 MWc.

Trois autres projets devant permettre de réduire la facture énergétique des ménages et dans les édifices publics sont en cours de déploiement. Il s'agit de l'étiquetage des équipements électriques domestiques, l'élaboration d'un code d'efficacité énergétique dans les bâtiments et la distribution de Lampes Basse Consommation (LBC) dans les bâtiments publics.

Les télécommunications constituent le deuxième pôle de gestion des facteurs de production pour faciliter le développement des entreprises et un accès des populations aux divers services, à moindres coûts. La mise en œuvre des actions dans ce domaine a été focalisée sur le Programme de transition numérique, en raison du délai fixé au 17 juin 2015, par l'Union Internationale des Télécommunications, pour le passage de l'analogique au numérique pour la télévision. Conformément à ce programme, la Commission a fait adopter le Règlement n° 02/2014/CM/UEMOA relatif aux normes de compression et de diffusion pour la Télévision Numérique Terrestre et la Directive n°01/2015/CM/UEMOA portant harmonisation du cadre réglementaire de la Télévision Numérique Terrestre dans l'espace UEMOA. Plusieurs rencontres et missions de sensibilisation ont été organisées à cet effet et une assistance particulière a été apportée à la Guinée-Bissau pour la rédaction de la stratégie de migration vers le numérique et l'évaluation des coûts de la transition numérique.

Aucun Etat n'ayant achevé sa transition dans le délai, une réunion tenue en juin 2015 a fixé une nouvelle feuille de route, que la Commission continuera de suivre, qui prescrit le début des émissions en numérique en décembre 2015 et la fin des émissions en analogique en mars 2016.

3.2-2 : ACCOMPAGNEMENT DE L'ENTREPRISE À L'INSERTION DANS LE MARCHÉ INTERNATIONAL

Pr Prenant en compte la nécessité d'accompagner les entreprises privées dans la conquête des marchés à l'international avec des produits répondant aux normes, de même qu'aux financements, la Commission a poursuivi deux programmes phares d'appui au secteur privé : le Programme de Restructuration et de Mise à Niveau de l'Industrie (PRMN) et le Programme Qualité.

L'objectif global du PRMN est la relance de la production industrielle, la promotion de l'investissement, de l'emploi et l'amélioration de la compétitivité des économies aux

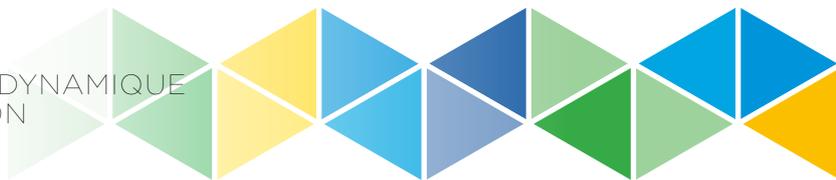


niveaux régional et international. Exécutée avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), la phase pilote s'est achevée en 2012 avec des acquis certains, notamment :

- ▶ la dotation, par la Commission de l'UEMOA, des huit Bureaux de Restructuration et de Mise à Niveau (BRMN) des Etats membres de l'Union en équipements informatiques et bureautiques ;
- ▶ l'information et la mobilisation des acteurs dans les Etats membres (Autorités nationales, Administrations publiques, secteur privé et société civile) et au niveau régional (Commission de l'UEMOA, BCEAO, BOAD, CCR, APBEF- UEMOA, etc.) ;
- ▶ la formulation d'un Programme Restructuration et de Mise à Niveau (PRMN) harmonisé pour six pays, le Bénin et la Côte d'Ivoire ayant décidé de procéder selon une autre stratégie nationale ;
- ▶ l'étude sur les filières prioritaires agro-industrielles dans les huit pays;
- ▶ la formation de cinq cent quatre-vingt-quatre consultants/formateurs/ingénieurs de bureaux d'étude/Centres techniques et agents de banques ;
- ▶ le renforcement des capacités de trente-cinq cadres des BRMN ;
- ▶ la réalisation de Pré-diagnostic de cent quarante-sept entreprises agro-industrielles dans les huit pays ;
- ▶ la sélection de cent sept entreprises pour le Diagnostic stratégique, l'élaboration de plans de restructuration ou de mise à niveau pour quatre-vingt-dix-neuf entreprises agro-industrielles dans les huit Etats membres et le paiement effectif de primes à cinquante-cinq des quatre-vingt-dix-neuf entreprises, pour un montant d'un milliard cinq cent soixante-quinze millions neuf cent quatre-vingt-trois mille neuf cent soixante-quatre (1 575 983 964) francs CFA.

Par ailleurs, en vue de la promotion et du financement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) de l'espace, une Charte Communautaire des PME a été élaborée, des instruments devant améliorer leur accessibilité au crédit, dont le Mécanisme d'Investissement, d'Accompagnement et de Garantie (IGA) ont été conçus et une étude relative à la mise en place d'une base de données industrielles et d'un observatoire d'entreprises a été réalisée.





Enfin pour promouvoir le secteur privé, il était nécessaire de mettre l'accent sur la promotion des investissements industriels, du partenariat interentreprises et de l'information économique, ainsi que l'amélioration du climat des affaires. Les actions conduites par la Commission, entre 2011 et 2016, ont été axées sur la promotion du Partenariat Public Privé, le renforcement de la concertation avec le secteur privé en général et la Chambre Consulaire Régionale (CCR) en particulier, le développement des cadres d'échanges et de partenariat entre industriels, ainsi que le développement de la sous-traitance.

Ces actions ont conduit à l'élaboration d'un Programme Régional d'Amélioration du Climat des Affaires (PRACA), avec un Projet régional de gouvernance électronique « eRegulations », en partenariat avec la CNUCED, le lancement du Programme de développement des Bourses de Sous-Traitance et de Partenariat (BSTP) dans l'espace UEMOA. A été également élaboré dans le cadre de ce programme une stratégie régionale de promotion du Partenariat Public Privé, assortie d'un texte communautaire sur le Partenariat Public Privé (PPP) et d'un dispositif institutionnel pour la promotion du PPP dans l'espace UEMOA. Appui à l'organisation d'activités de promotion des investissements et de développement du commerce intracommunautaire et suivi de la mise en œuvre du Programme de formation des jeunes entrepreneurs dénommé Programme « Talents du monde/UEMOA », qui est à sa 13^{ème} promotion en 2015, avec plus de 150 jeunes chefs d'entreprises formés, ont constitué les principales actions conduites en faveur du secteur privé de l'Union.

Le Programme Qualité UEMOA vise le renforcement de la compétitivité des entreprises et des capacités d'exportation des Etats membres de l'UEMOA dans le respect des Accords de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur les Obstacles Techniques au Commerce (OTC) et les Mesures Sanitaires et Phytosanitaires (SPS).

Les actions conduites dans ce cadre concernent, notamment, l'accompagnement des entreprises et laboratoires à la démarche qualité, l'appui au développement des activités de normalisation, de métrologie, de certification et d'accréditation, la sensibilisation et la formation à la qualité des opérateurs économiques et des consommateurs. Parmi ces actions, qui portent globalement sur le renforcement des capacités et l'acquisition d'équipements et de matériels, on peut citer :

- ▶ au titre de la normalisation, l'adoption de quarante-deux normes en instance d'homologation et la fourniture d'une collection d'environ cinquante-cinq mille normes et règlements techniques européens et internationaux aux centres de documentation normative et technique des organismes nationaux de normalisation.
- ▶ au titre de la certification, l'élaboration et la protection auprès de l'Organisation Africaine pour la Propriété Intellectuelle (OAPI) du logotype de la Marque UEMOA de conformité aux normes et la validation par les experts des Etats membres des Règles Générales de la Marque UEMOA de conformité aux normes.
- ▶ au titre de la promotion de la qualité, l'organisation de deux éditions régionales du Prix UEMOA de la Qualité (2012 et 2014), l'appui aux Etats pour l'organisation des éditions 2012 et 2014 des Prix nationaux de la Qualité et pour leur participation aux éditions régionales, l'accompagnement de quatre-vingt-dix-sept



entreprises à la démarche qualité, la formation à la démarche qualité de mille sept cent cadres d'entreprises et de l'Administration et l'appui, pour la période 2013-2015, à chaque Etat pour la production et la diffusion d'émissions de radio et de télévision relatives à la promotion de la Qualité et aux droits des consommateurs.

- ▶ au titre de la métrologie, l'adoption d'un Règlement portant mise en place d'un système harmonisé de métrologie dans l'UEMOA, la formation en métrologie de seize experts de laboratoires nationaux d'étalonnage et la fourniture d'équipements à des laboratoires d'analyse, d'essai et d'étalonnage pour un montant global d'un milliard trois soixante-cinq millions (1 365 000 000) de francs.
- ▶ au titre de l'accréditation, l'accompagnement de cinquante-huit Laboratoires à la démarche qualité dont vingt et un accrédités conformément à la norme ISO 17025 et la formation de vingt-sept évaluateurs pour le Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) ;
- ▶ au titre de l'enrichissement des aliments, l'harmonisation du système de l'enrichissement des aliments dans l'espace UEMOA, l'appui aux industries pratiquant l'enrichissement, l'appui aux Etats pour le renforcement des capacités des structures d'inspection et de contrôle de qualité et l'information et la sensibilisation sur l'importance de l'enrichissement des aliments en micronutriments dans la Zone UEMOA.



La promotion et l'insertion de l'artisanat sur le marché régional et international a également constitué une préoccupation pour la Commission, soucieuse de donner corps à la politique et au Programme Communautaire en matière d'Artisanat adoptés en 2001. C'est dans ce sens qu'un Code Communautaire de l'Artisanat de l'UEMOA a été adopté en 2014 et que des actions de promotion commerciale des produits de l'artisanat ont été menées par des appuis techniques et financiers à divers événements, de même qu'un Système d'Informations sous Régional sur l'Artisanat (SIRA) a été mis en place auprès des directions nationales en charge de l'artisanat dans tous les Etats membres.

La Commission a aussi mis en œuvre un important Programme d'Appui à la Petite Entreprise Artisanale (PAPEA), à travers l'équipement de centres de ressources dans les huit Etats membres, pour un montant total d'un milliard deux cent quarante-huit millions (1 248 000 000) de francs CFA.



3.3- LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT AU SERVICE DE LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES ET DES BIENS

L'espace communautaire est composé d'axes routiers qui constituent des corridors de circulation dont la fluidité est un atout pour la libre circulation des personnes et des biens. Dans son Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routiers (PACITR) l'Union s'est engagée à consolider ces axes. Mais la vision communautaire est celle d'un maillage global qui comprend la route, le chemin de fer, les voies aériennes, maritimes et fluviales. C'est en exploitant toutes ces possibilités que l'Union pourra offrir plus d'alternatives de circulation à ses ressortissants. D'où la nécessité de consolider l'existant et de construire de nouvelles infrastructures.

Divers programmes permettent de concrétiser cette vision globale. Outre le PACITR, il y a le Programmes d'Actions Prioritaires de Développement du Transport Ferroviaire (PAPDTF), le Programme Commun du Transport Aérien (PCTA), le Programme Commun de Développement des Transports Maritimes, Fluviaux et Lagunaires (PCDTMFL). Mais tout cela devra être déployé dans le cadre d'une cohérence territoriale, conçue conformément à un aménagement du territoire communautaire qui s'appuie sur les avantages comparatifs de chaque pays et la nécessité d'une solidarité régionale.

A cet effet, la Commission, au cours de la période 2011-2015, a redynamisé les programmes existants, soit à travers leur actualisation, soit en mettant en œuvre, effectivement, les actions qui, depuis l'adoption de ces programmes, n'avaient pas été déployées.



3.3-1 : TRANSPORTS TERRESTRES

Maillon le plus visible et le plus utilisé par les populations pour la circulation des personnes et des biens dans l'espace, le transport routier a concentré d'importants efforts, constituant d'ailleurs l'un des plus forts pourcentages des projets inscrits au Programme Economique Régional. Outre la relecture et l'évaluation du PACITR à travers une étude d'actualisation, on notera que les investissements pour la construction des infrastructures prévues dans ce programme ont atteint, en 2014, la somme de 1 137, 72 milliards de francs CFA, avec une importante intervention du Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale (FAIR).

Une nouvelle stratégie a été définie pour le PACITR 2 qui couvrira vingt-sept corridors, avec un Programme d'Actions Prioritaires portant sur treize d'entre eux. Ce Plan d'Actions Prioritaires du PACITR (PAP-PACITR) regroupe les activités déjà en cours et programmées (avec financement) jusqu'en 2024 et porte sur un linéaire de 7 123,7 kms. Son coût est estimé à environ 1 434 milliards de francs CFA.

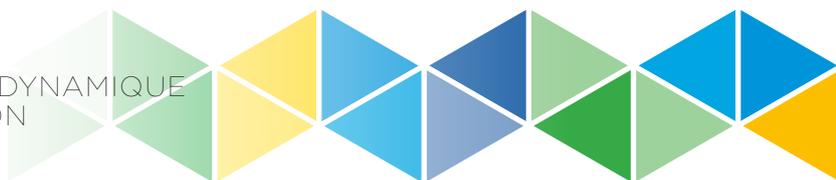
Par ailleurs de nombreuses études, pour environ 8, 341 milliards de francs CFA, ont permis de mettre à la disposition des Etats des dossiers techniques et financiers dans leur approche de recherche de financement. La Commission assure d'ailleurs le suivi et la coordination de l'exécution de l'ensemble des programmes routiers dans l'espace communautaire.

La Commission a poursuivi la construction, déjà évoquée dans la facilitation de la circulation, des Postes de Contrôles Juxtaposés, avec l'appui de partenaires comme l'Union européenne et la Banque Africaine de Développement, ainsi que des stations de pesage dans le cadre d'un programme, sur ressources propres, pour un montant d'environ huit milliards de francs.

3.3-2 : RÉSURRECTION DU CHEMIN DE FER DANS LA RÉGION

C'est à un regain d'intérêt que revêt aujourd'hui le chemin de fer dans nos Etats. Moyen de transport prisé au lendemain des indépendances, le chemin de fer a progressivement disparu, au grand dam des populations des Etats qui l'avaient et au désespoir de ceux qui l'attendaient, comme le Niger. Depuis quatre ans, il





est à l'avant-garde des programmes de transport dans l'espace, comme alternative pour le transport des marchandises et solution à la dégradation des voies terrestres occasionnée par les surcharges des gros camions porteurs. Point de mire, la boucle Lomé-Cotonou-Niamey-Ouagadougou-Abidjan. C'est pour cela que la Commission a pris en charge de fédérer toutes les initiatives, souvent privées, de construction ou de réhabilitation des voies ferrées.

A cet effet, le Programme d'Actions Prioritaires de Développement du Transport Ferroviaire a été adopté en mars 2014, ainsi qu'une Directive sur l'harmonisation des normes et standards des réhabilitations et des constructions des infrastructures ferroviaires et des options institutionnelles de gestion des réseaux ferroviaires dans l'espace UEMOA.

A cet effet, elle a réalisé une série d'études et, notamment, obtenu de la Banque Africaine de Développement, le financement des études complémentaires pour l'aménagement et la mise en concession de la boucle ferroviaire Cotonou-Niamey-Ouagadougou-Abidjan, à hauteur de 2 000 000 de dollars US.

3.3-3 : RÉFORME DU TRANSPORT AÉRIEN

L'approche du transport aérien a été marquée par deux innovations : l'actualisation du cadre réglementaire communautaire et la création de l'Agence Communautaire de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile des Etats membres de l'UEMOA (ACSAC).

C'est en septembre 2013 qu'à l'issue d'un processus fortement participatif de relecture du cadre existant, le Conseil des Ministres a adopté les nouveaux textes suivants :

- ▶ Le Règlement n°8/2013/CM/UEMOA portant adoption du Code communautaire de l'aviation civile des Etats membres de l'UEMOA ;
- ▶ Le Règlement N°09/2013/CM/UEMOA portant modification du Règlement n°02/2003/CM/UEMOA du 20 mars 2003 relatif à la responsabilité des transporteurs aériens en cas d'accident ;
- ▶ Le Règlement n°10/2013/CM/UEMOA relatif à la sûreté de l'aviation civile au sein des Etats membres de l'UEMOA ;
- ▶ la Décision N°11/2013/CM/UEMOA portant adoption des procédures et pratiques de sûreté au sein des Etats membres de l'UEMOA.





La mise en application engagée de ces textes a concentré les efforts en 2014 sur l'appropriation du Code communautaire, pendant que le projet de coopération pour l'amélioration de la supervision de la sécurité aérienne menait une campagne de renforcement des capacités qui a abouti à la réalisation de vingt-six missions d'assistance aux Etats, quatorze séminaires de formation au profit de trois cent vingt-trois inspecteurs nationaux, douze ateliers d'information, de sensibilisation, d'examen réglementaires au bénéfice de cent quatre-vingt-neuf experts, pour un coût global d'environ deux cent cinquante-quatre millions (254 000 000) de francs CFA.

Pour sa part, le Projet Sûreté de l'UEMOA a mené des activités d'assistance aux Etats membres et de formation des personnels des administrations nationales de l'aviation civile et des entités aéroportuaires des Etats membres et assuré des audits qui ont permis de relever le niveau de conformité de la mise en œuvre des dispositions de la réglementation communautaire de sûreté, de 43,94% à 67,41% en moyenne pour l'ensemble des 8 Etats membres.

La création, le 24 octobre 2014, de l'Agence Communautaire de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile des Etats membres de l'UEMOA (ACSAC) a permis de doter l'Union d'une structure permettant d'aider les Etats membres à mieux remplir leurs obligations en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile, à remédier aux carences constatées par les audits de l'OACI, en vue d'une réduction significative du taux d'accidents et d'une prévention de toutes formes de marginalisation des opérateurs aériens de la zone UEMOA.

3.3-4 : IMPULSION NOUVELLE AU TRANSPORT MARITIME ET FLUVIAL

C'est un potentiel vraiment inexploité que constitue le transport fluvial dans l'espace UEMOA. Avec de longs cours d'eau comme le Sénégal et le Niger, ce secteur aurait pu desservir les Etats membres, avec des avantages importants en matière de coût, de développement durable et d'intégration permettant de relier les pays de l'hinterland aux pays à façade maritime. C'est ce qui a justifié l'adoption du Programme Commun du Développement des Transports Maritimes, Fluviaux et Lagunaires, avec ses deux composantes que sont l'amélioration du transport maritime et la promotion du transport fluvial et lagunaire. A partir de 2014, la Commission s'est lancée dans une campagne de vulgarisation des textes réglementaires de ce Programme et de renforcement des capacités en matière de transport multimodal.

3.4- LE DÉVELOPPEMENT PASSE PAR LA DISPONIBILITÉ DE RESSOURCES HUMAINES COMPÉTENTES

Ce n'est plus un secret, les pays qui ont amorcé leur développement ont pris appui sur des ressources humaines compétentes, c'est-à-dire bien formées, sur des programmes adaptés aux besoins de la société, puisés dans leur propre culture. On peut donc comprendre que c'est le souci de mettre l'homme au centre du développement que le département en charge de l'enseignement, de la santé, de la promotion du genre et de la culture a été dénommé «Département du Développement Humain ».

3.4-1 : L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU CŒUR DES RESSOURCES HUMAINES



Conformément au Traité et au principe de subsidiarité, l'Union s'occupe de l'enseignement supérieur. C'est à ce titre que trois composantes principales de la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD) ont enregistré des avancées notables sous l'impulsion de la Commission :

- ▶ D'abord, le Projet d'Appui à l'Enseignement Supérieur (PAES) qui bénéficie d'un financement de quinze (15) milliards de francs de la BAD et de trois (03) milliards de la Commission a connu une très forte accélération : de 2012 à 2015, le taux de décaissement est passé de 22% à 70% pour la conduite des actions ci-après :
 - *la mise en place des deux éditions du Fonds compétitif à la recherche au profit de quatre-vingt-six équipes de recherche, un montant d'environ 2,7 milliards FCFA ;*
 - *l'octroi de 97 bourses de recherche à de jeunes enseignants chercheurs dont une édition spéciale au profit de dix-sept bénéficiaires féminins supplémentaires ;*
- *la conception de nouveaux curricula dans les huit pays membres de l'Union, avec la réalisation des curricula de vingt-deux filières porteuses par pays, dont la plupart ont été implantées ;*
- *le financement de quatre-vingt-six projets de recherche par le fonds compétitif ;*
- *la fourniture de 4000 à 6000 volumes d'ouvrage de référence et l'abonnement des bibliothèques à de la documentation scientifique ;*



- *le lancement d'un programme de formation continue en management des universités pour une quarantaine de gestionnaires en vue d'améliorer la gouvernance des universités ;*
- *la formation pédagogique de mille sept cent soixante enseignants chercheurs constituant un corps de formateurs de qualité aux universités.*
- ▶ Ensuite, l'élargissement de la base des Centres d'Excellence Régionaux : vingt institutions ont reçu le label « **Centres d'Excellence de l'UEMOA** » en 2012 et dix-huit ont reçu un appui en vue de créer les conditions nécessaires à leur émergence en centres d'excellence, dans le cadre du Programme d'Appui aux Centres d'Excellence Régionaux (PACER).
- ▶ Enfin, le Projet d'Appui au Développement des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Enseignement (PADTICE), exécuté par l'UNESCO, sur financement de la Commission pour six milliards de francs a permis le renforcement de la fibre optique dans les universités, le câblage d'une cinquantaine de salles d'accès dans les universités, l'aménagement de salles serveurs, le déploiement de logiciel de bibliothèque numérique, la formation des personnes ressources sur l'installation, la mise en place d'applications spécialisées dans la gestion universitaire, ainsi que la mise à disposition de salles d'accès de 200 ordinateurs par pays membre.

A noter que des ateliers de formation au profit de cent quinze enseignants chercheurs en méthodologie e-learning ont été organisés dans sept universités principales.

Par ailleurs, une réflexion sur l'amélioration des systèmes de formation professionnelle a été engagée avec le soutien que la Commission apporte au cadre de concertation des Ministres en charge de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, ce qui leur permet d'échanger leurs pratiques et de lancer des opérations conjointes.

3.4-2 : LA CULTURE COMME CIMENT DU DÉVELOPPEMENT

Principaux faits majeurs dans la prise de conscience du rôle fondamental que la culture doit jouer dans le développement de l'espace, l'adoption le 24 octobre 2013, de l'Acte additionnel portant institution de la Politique Commune de Développement Culturel au sein de l'UEMOA, ainsi que la Décision portant adoption du Programme de Développement Culturel de l'UEMOA (PDTOUR-UEMOA), le 25 septembre 2014.

Ces deux documents-cadres ont fait l'objet d'une vulgarisation dans les Etats membres, à travers des séminaires nationaux, pendant que la Commission amplifiait son soutien aux manifestations culturelles, tant au niveau du cinéma que des autres modes d'expression culturelle, notamment les festivals. Environ cinq cent (500) millions de francs ont été investis dans les actions de soutien à ces manifestations, contribuant ainsi à leur asseoir une dimension régionale et à assurer la notoriété et la visibilité de l'UEMOA.

Par ailleurs, et pour la première dans son histoire, la Commission a pris l'initiative d'engager avec l'ensemble des parties prenantes, une réflexion autour du financement de la culture. Elle a organisé en décembre 2013, un symposium sur le thème « Investir dans la culture au sein de l'UEMOA » ; occasion de mettre autour d'une même table Ministres de la Culture et des Finances, institutions financières, opérateurs culturels et organisations régionales et internationales s'investissant dans le domaine de la culture. Comme résultat de cette initiative, la création, en gestation, d'un Fonds d'appui au développement de la Culture.

3.4-3 : LA SANTÉ HUMAINE, PRÉALABLE AU DÉVELOPPEMENT



Deux réalisations majeures méritent d'être soulignées au cours des quatre dernières années :

- ▶ La première, c'est la mise en œuvre d'un Projet d'Appui à l'extension de la Couverture du Risque Maladie dans les Etats membres (PACRM), qui bénéficie d'un soutien financier de l'Agence Française de Développement, d'un montant de 5 400 000 euros. Il a permis de mettre à la disposition des Etats l'expertise nécessaire pour la définition de bonnes politiques et stratégies. En outre, une directive portant institutionnalisation des comptes nationaux de la santé dans les Etats membres a été adoptée en 2014.
- ▶ La deuxième réalisation est la finalisation d'un projet pilote de lutte contre le paludisme, par l'utilisation des biolarvicides et le partage des leçons apprises, pour un coût d'environ deux (02) milliards de francs et dont l'objectif essentiel était de contribuer à réduire la morbidité liée au paludisme dans la ville de Ouagadougou. Cette opération pilote, soutenue par la coopération cubaine a permis d'impulser l'utilisation d'une stratégie de lutte contre le paludisme, d'informer et de sensibiliser sur les exigences de la prise en compte dans les programmes de lutte contre le paludisme de la stratégie de lutte par les biolarvicides.

3.4-4 : DE L'APPROCHE PROMOTION DE LA FEMME À L'APPROCHE ÉQUITÉ DU GENRE

Jusqu'en 2011, la Commission a réalisé plusieurs actions majeures par des projets spécifiques de promotion de la femme et de la jeune fille, notamment la création d'un réseau des opératrices économiques de l'UEMOA, la formation des membres du réseau en artisanat et en gestion selon l'approche « **Germe** » du Bureau International du Travail (BIT) et la formation de formateurs en réparation des séquelles de l'excision.



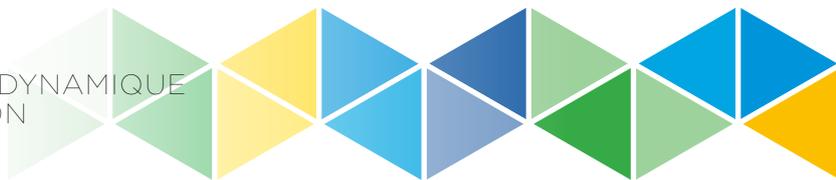
L'analyse participative de la performance institutionnelle de la Commission en matière d'intégration du Genre, conduite en juin 2012, a démontré que quoiqu'étant utiles pour les bénéficiaires, ces actions étaient limitées au regard, notamment, de l'étendue ou de l'échelle communautaire des préoccupations adressées et de l'ampleur des besoins à combler. Cette faible portée globale de l'intervention de la Commission en matière d'intégration du Genre, associée à l'attention de plus en plus marquée pour les principes de base du Traité de l'Union tels que la subsidiarité et la complémentarité, a poussé la Commission à inscrire sa politique commune d'intégration du Genre dans une approche régionale et structurante, génératrice de valeurs ajoutées significatives pour les États membres de l'Union.

A cet effet, la nouvelle orientation en la matière, a permis :

- ▶ l'adoption en 2014, d'une stratégie d'institutionnalisation du genre au sein de la Commission de l'UEMOA ;
- ▶ la finalisation d'un document de politique commune genre au sein de l'Union.

Ces deux documents de référence devront servir au cours des années à venir à orienter, tant en interne qu'avec les Etats membres, l'ensemble des actions destinées à promouvoir, dans l'Union, un environnement institutionnel communautaire favorable à l'égalité et à l'équité entre les femmes et les hommes dans les domaines économique, politique, social et culturel.





3.5-PAIX ET SECURITE DANS L'ESPACE UEMOA

En octobre 2013, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a adopté un Acte additionnel instituant une Politique Commune de l'UEMOA dans le domaine de la Paix et de la Sécurité, en vue, d'une part, du renforcement de la sécurité intérieure à travers la protection des personnes et de leurs biens et, d'autre part, de la sécurisation de l'investissement.

Le programme mis en œuvre dans ce domaine, en veillant à la cohérence et à la complémentarité avec la CEDEAO, vise essentiellement :

- ▶ le renforcement de la gouvernance politique pour assurer la stabilité des institutions des Etats membres;
- ▶ l'intensification de la lutte contre le terrorisme en l'inscrivant dans la dynamique de la coopération internationale ;
- ▶ la prévention de la criminalité transfrontalière et la lutte contre les réseaux mafieux (trafics de drogue, prolifération des armes, trafics d'êtres humains);
- ▶ le renforcement de la sécurité des citoyens et des activités économiques dans l'Union.





En faisant de la Paix et de la Sécurité un chantier majeur de l'Agenda d'intégration régionale, l'Union franchit un pas décisif vers la construction d'une UEMOA des Peuples à l'horizon 2020. L'opérationnalisation du programme va permettre d'apporter des réponses spécifiques et adaptées aux menaces qui freinent le processus de développement économique régional.

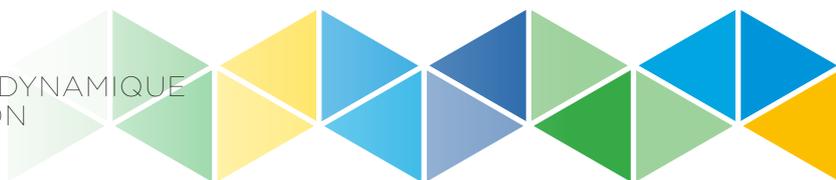
3.6-VISIBILITÉ DE L'UEMOA ET APPROPRIATION DES CHANTIERS COMMUNAUTAIRES

Il n'est aucun doute que les populations de l'espace, tout exprimant leur satisfaction des programmes de l'UEMOA réalisés dans leurs pays et qui répondent à l'amélioration de leur vécu quotidien, ont besoin de mieux connaître l'Union. La réponse à cette préoccupation est, sans conteste, l'ouverture et l'opérationnalisation des Bureaux de Représentation de la Commission dans les Etats membres et l'intensification des actions de communication.

3.6-1 : BUREAUX DE REPRÉSENTATION ET DÉLÉGATION, VITRINES DE LA COMMISSION

L'UEMOA a désormais un visage dans chaque pays ; un site visible que tout le monde peut fréquenter et qui manifeste son existence par sa présence à toutes les activités officielles organisées dans les pays, ainsi qu'à travers des actions de proximité sur l'ensemble du territoire de chaque pays. Créés et mis en place jusqu'en 2011, les Bureaux de Représentation dans les pays et la Délégation Permanente à Genève sont tous devenus véritablement opérationnels à partir de 2012. Ceci, grâce à l'allègement de certaines dispositions de gestion à travers les délégations de signature, au renforcement du personnel, à l'acquisition de matériels et équipements de travail et aux concertations périodiques régulières avec le Président de la Commission.

Les Bureaux et Délégation ont alors initié des activités pour jouer pleinement leur rôle d'interface entre la Commission et les structures et populations des Etats ou les organisations auprès desquelles elles sont accréditées. On peut désormais s'adresser aux Bureaux de Représentation et à la Délégation Permanente pour toute question sur l'UEMOA. Ceux-ci appuient les Organes de l'Union dans le cadre de l'organisation de leurs activités dans les pays.



La visibilité de la Commission, la prise de conscience du rôle que l'UEMOA peut jouer dans les Etats, la crédibilité de l'Union ont été renforcées. Le suivi rapproché de l'exécution des projets et programmes ainsi que de la mise en application des textes sont désormais effectifs et des campagnes d'information et de sensibilisation sont organisées, dans chaque pays, à partir des besoins réels de populations, afin de mieux faire connaître les chantiers communautaires et de faciliter leur appropriation par les différentes couches socio-professionnelles.

3.6-2 : COMMUNICATION MULTIMÉDIA CIBLÉE

La Communication destinée à mieux faire connaître l'UEMOA et ses chantiers a connu deux moments forts au cours des quatre dernières : la Conférence des investisseurs de Dubaï et la célébration du vingtième anniversaire de l'Union.

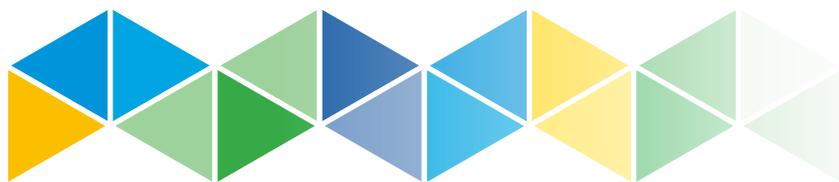
La tenue, en septembre 2014, à Dubaï, aux Emirats Arabes Unis, de la Conférence Internationale des Investisseurs dans l'espace UEMOA marquant le lancement de l'initiative « **Investir dans l'UEMOA** » a connu la participation de la presse sous régionale et internationale et la destination UEMOA a été conséquemment bien mise en exergue à travers les différents médias.

Il en est de même de la célébration, le 20 octobre 2014 à Ouagadougou, au Burkina Faso, du 20^e anniversaire de la création de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), en présence de sept Chefs d'Etat de l'Union et de nombreux invités. Une commémoration placée sous le thème « **UEMOA, 20 ans : les voies d'un développement solidaire en Afrique de l'Ouest** », qui a permis de retracer le cheminement de la construction du processus d'intégration lancé le 10 janvier 1994 à Dakar. Des cérémonies ont été également organisées dans tous les pays par les Bureaux de Représentation de la Commission.



La 7^{ème} édition du Tournoi de football de l'UEMOA de l'UEMOA, dénommé « **Coupe de l'Intégration ouest africaine** » s'est déroulée du 26 novembre au 03 décembre 2016, à Lomé, au Togo.

Hormis ces moments forts, d'autres événements classiques, comme les sessions de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, ainsi que les initiatives spécifiques au cours de la période, ont fait l'objet de couverture médiatique et les médias ont été régulièrement conviés à des ateliers d'information et de mise e à niveau sur les chantiers de l'intégration régionale, afin de leur permettre de maintenir les populations en éveil, à travers leurs émissions et articles. La Commission a, d'autre part, renforcé sa communication audiovisuelle par des magazines réguliers d'information (Espace UEMOA, Wari, Afrikinfos, etc.) sur diverses chaînes de télévision nationales et internationales (Ouest-TV, TV5, Africable, etc.)

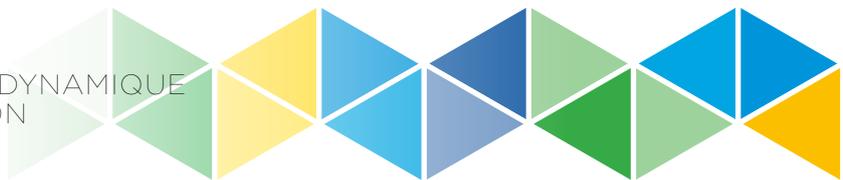


IV. LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT

La question du financement des programmes communautaires de développement et de la mise en œuvre des réformes a été une préoccupation constante. Non seulement la Commission se doit de mobiliser les ressources pour gérer, en interne, la conduite des réformes, mais encore et surtout, elle doit assister les Etats membres dans la recherche des sources de financement, notamment pour les infrastructures. Dans un contexte de raréfaction des ressources des partenaires financiers, il est apparu urgent d'innover.

Cette question a d'ailleurs fait l'objet d'analyse de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui a décidé de mettre en place un Comité de Haut Niveau placé sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire et d'identifier les sources probables de mobilisation des ressources et les conditions d'un environnement favorables pour attirer les investisseurs. Des actions ont été conduites portant autant sur l'amélioration du climat des affaires que sur l'incitation à la bancarisation jugée très faible dans notre espace afin de mobiliser l'épargne locale.





Pour la Commission, l'urgence était de deux ordres : disposer d'un cadre global regroupant les projets à financer et diversifier les sources de financement des projets et programmes. Pour le premier aspect, le Programme Economique Régional sert de cadre de référence pour le financement des programmes et projets communautaires. Quant aux sources de financement, elles portent sur les ressources internes et l'appui des partenaires techniques et financiers.

4.1- SOURCES INTERNES DE FINANCEMENT

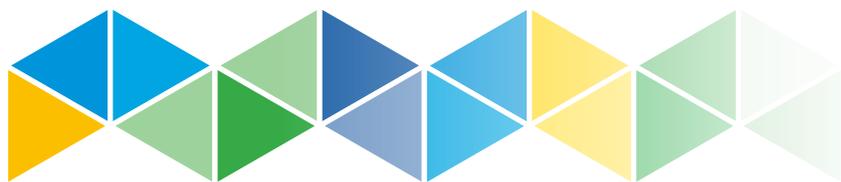
Les ressources de l'Union proviennent essentiellement du Prélèvement Communautaire de Solidarité jusque-là fixé à 1% du coût des marchandises à l'importation de pays tiers. Plafonnant globalement entre 63 et 90 milliards de francs par an, entre 2011 et 2016, elles permettent d'assurer le fonctionnement interne et le financement de certains projets à travers divers fonds mis en place. Les efforts des services financiers pour assurer le suivi régulier du prélèvement de ces ressources et la mise en place des Bureaux de Représentation ont permis, ces dernières années, d'atteindre des niveaux de mobilisation très appréciable.

Mais la pérennité de ces ressources a souvent été considérée comme aléatoire car dépendant des performances économiques des Etats. Avec l'entrée en vigueur intégrale du TEC-CEDEAO, il faudra désormais compter avec les deux prélèvements communautaires qui financent le fonctionnement des deux Commissions, à avoir :

- ▶ le Prélèvement Communautaire de la CEDEAO, applicable au taux de 0,5% sur les marchandises d'origine tierce, destiné au financement de la CEDEAO ;
- ▶ le Prélèvement Communautaire de Solidarité, applicable au taux de 1% sur les marchandises d'origine tierce, hormis les produits pétroliers, destiné au financement de l'UEMOA.

Par ailleurs, dans le cadre du TEC de la CEDEAO, ces taux doivent converger vers un taux unique. Pour préserver le financement des deux Unions, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a décidé de maintenir le statu quo jusqu'en 2019.

En attendant, une étude devra être initiée pour déterminer les modalités d'un taux unique. Cette étude, qui doit débiter incessamment, devrait permettre également de déterminer les conditions de mise en place de mécanismes de financement alternatifs prévus par le Traité pour sécuriser davantage les capacités financières de l'Union.



4.2- LA MOBILISATION DES RESSOURCES EXTÉRIEURES

Afin de financer les projets de développement inscrits au Programme Economique Régional, la Commission organise des tables rondes des bailleurs de fonds.

Pour le PER II, qui couvre la période 2012-2016, avec 102 projets et programmes intégrateurs dont 57 portés par les Etats, d'un coût global initial de 5763 milliards de francs CFA, la table ronde s'est tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire les 2 et 3 juillet 2012. Les projets clés du PER II portent sur la production de 600 MW d'électricité, la construction de 3000 km de lignes haute tension d'interconnexion, 8 postes de contrôles juxtaposés et 8 stations de pesage, un port sec en Côte d'Ivoire et un aéroport international au Bénin, l'aménagement de 6000 kms de corridors communautaires, la réalisation, la modernisation et l'interconnexion de 2500 kms de voies ferrées, la réalisation de 4650 forages d'hydraulique villageoise, de 20 000 ha d'aménagements hydroagricoles, le développement de 20 Centres d'Excellence Régionaux de formation professionnelle et 14 centres de référence en soins spécialisés de santé.

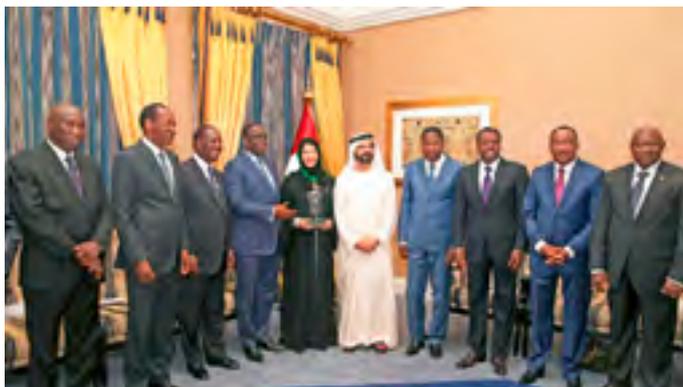
A la Table ronde, les annonces de financements des partenaires techniques et financiers se sont élevées à 2 035 milliards de francs CFA, s'ajoutant aux 676 milliards déjà acquis.

Au 31 Décembre 2016, le Programme Economique Régional de l'UEMOA 2012-2016 (PER II) comprend 102 projets d'un coût total révisé de 6.091 milliards de francs CFA. Le financement acquis est de 2.557 milliards de FCFA. Ce montant comprend les 675 milliards initialement disponibles en 2012 auxquels s'ajoutent 1 882 milliards de FCFA additionnels mobilisés après 2012. Ces financements additionnels représentent 93% des annonces chiffrées de la table ronde de juillet 2012. Il reste à mobiliser 2.867 milliards de FCFA. D'où la nécessité de nouvelles initiatives.



Investir dans l'UEMOA : il s'agit là d'une initiative inédite de mobilisation de ressources financières sur des places financières auparavant ignorées. Faisant suite aux orientations de la 16^{ème} Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et compte tenu du gap de financement non couvert par les annonces de la Table Ronde des bailleurs de fonds du PER de juillet 2012, les institutions régionales ont organisé le 09 septembre 2014

la Conférence Internationale des investisseurs de Dubaï, qui a réuni six Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, le Vice-Président et Premier Ministre des Emirats Arabes Unis et plus de cinq participants. Cette Conférence a marqué le lancement de l'initiative régionale «Investir dans l'UEMOA» dont l'objectif est d'impulser une nouvelle dynamique en matière de croissance et d'intégration dans la zone. Avec le lancement de cette initiative, l'Union jette les bases d'une nouvelle forme de coopération en direction de nouveaux partenaires, autour d'une stratégie de diversification de partenariat et de financement du développement selon l'approche de Partenariat Public-Privé.



Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA, avec l'Emir de Dubaï, Sheikh Mohammad Bin Rashid Al Maktoum, Vice-Président et Premier Ministre des Émirats Arabes Unis, Dubaï, 9 septembre 2014.

L'initiative, d'un montant total de 10 759 milliards de francs CFA, comporte dix-sept projets structurants intégrateurs régionaux dont quinze constituent le développement de projets du PER II. Ils sont, pour la plupart, dotés d'études de faisabilité permettant de leur donner une attractivité et une visibilité plus grande pour des investisseurs de réputation mondiale. Sur les dix-sept projets présentés, les investisseurs privés ont manifesté leur intérêt pour seize projets en le formalisant au travers de la signature de protocoles d'entente et de protocoles de collaboration pour leur réalisation. Ainsi, les intentions de financement enregistrées à la Conférence s'élèvent à 9 500 milliards de francs CFA, y compris 1950 milliards de francs CFA portant sur des projets du PER II.

4.3- LA COOPÉRATION ET LE PARTENARIAT



La Commission de l'UEMOA s'est engagée, dans la deuxième décennie de son existence, dans la voie de l'approfondissement du processus d'intégration, à travers l'appropriation des réformes communautaires par les Etats membres d'une part, la réalisation d'actions concrètes au profit des populations de la sous-région, d'autre part. C'est dans ce contexte qu'elle cherche à renforcer ses partenariats, à exploiter au maximum les leviers financiers et les partenariats techniques disponibles pour améliorer sensiblement la qualité de ses interventions. Les partenaires, de leur côté, souhaitent donner plus de pertinence et d'impact à leurs contributions. Les deux parties s'inscrivent, en effet, dans une logique de responsabilité mutuelle vis-à-vis des résultats de leurs actions communes et respectives.

A cet effet, un Mécanisme de concertation et de coordination avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) a été adopté par la Commission en 2013 et a fait l'objet d'une Déclaration commune, Commission/ Partenaires en 2014. Il se veut une plateforme de communication inclusive intégrant l'ensemble des initiatives et programmes de la Commission et associant l'ensemble des PTF, traditionnels et potentiels. Il a vocation à favoriser un dialogue permanent sur les priorités de l'intégration régionale, les stratégies d'accompagnement des PTF et la mise en œuvre des opérations financées par l'extérieur.



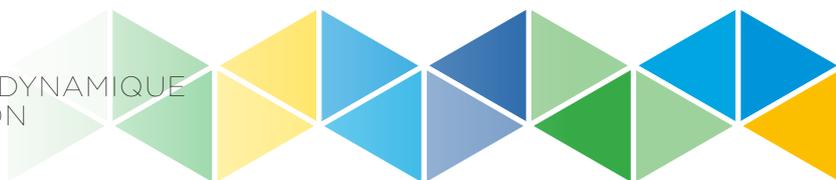
Le Mécanisme de concertation et de coordination avec les PTF regroupe trois niveaux de dialogue : un niveau de pilotage, politique ou institutionnel, la Conférence des PTF et les audiences du Président ; un niveau intermédiaire, les échanges thématiques ; un niveau opérationnel, les revues de portefeuilles spécifiques.

Par ailleurs, une stratégie de coopération et de mobilisation de ressources extérieures est en cours d'élaboration pour élever davantage le niveau de contribution des partenaires techniques et financiers au processus d'intégration.

La coopération la plus rapprochée est celle avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Elle est désormais conduite dans le cadre du processus accéléré de convergence. Ce processus, suivi par un Secrétariat Technique Conjoint (STC), a connu une impulsion très forte depuis la mise en place des Commissions actuelles de l'UEMOA et de la CEDEAO. En effet, les réunions de haut niveau, entre les Présidents des deux Commissions, se tiennent désormais à une fréquence régulière, précédées par les réunions des Commissaires (instances introduites dans le cadre du renforcement de l'impulsion) et des experts du STC.

Par ailleurs, il est à noter que dans le cadre du renforcement des synergies entre les Organisations inter-gouvernementales (OIG) d'Afrique de l'Ouest, et sous l'impulsion des Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO appuyées par le Bureau sous régional de la Commission Economique des Nations-Unies pour l'Afrique de l'Ouest (CEA), un Accord portant cadre de concertation et de coopération des OIG de l'Afrique de l'Ouest a été signé en juin 2013 à Ouagadougou.

Aujourd'hui, le cercle des partenaires de l'UEMOA dans la conduite de ses chantiers et la réalisation des projets communautaires d'intégration s'est très fortement élargi. Aux partenaires traditionnels multi et bi latéraux, comme l'Union Européenne, la France, les Etats Unis d'Amérique, la Banque mondiale, le Fonds Monétaire International, le Programme



des Nations Unies pour le Développement, la Banque Africaine de Développement, on peut ajouter des pays d'Asie et d'Amérique du Sud, des institutions financières régionales et internationales.

L'Union, dans le souci de «faire faire », s'appuie désormais sur de nombreuses structures privées, publiques, parapubliques ou des organisations internationales pour la réalisation de ses projets dans les pays : Agences d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR), Agences d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public ou d'Infrastructures et Equipements Ruraux (AGETIP-AGETIER), Société Africaine des Biocarburants (SABER), Comité International de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO), Autorité du Bassin du Niger (ABN), Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), Organisation Mondiale des Douanes (OMD), etc.

Au regard des besoins énormes de financement des infrastructures économiques pour résorber le gap important que traînent les Etats membres dans ce domaine, la Commission a pris des initiatives importantes.

A cet effet, il est envisagé la mise en place d'un Fonds fiduciaire qui servira de levier pour la mobilisation de ressources importantes pour financer les projets du PER. Le Fonds fiduciaire permettra ainsi de mener des études de faisabilité, d'octroyer des bonifications d'intérêts et d'accorder des contreparties aux Etats membres afin de leur faciliter la mobilisation de ressources.

De même, le secteur privé sera pleinement impliqué dans le cadre de la promotion du partenariat public-privé. Ce volet fait l'objet de travaux avancés avec la BOAD.





V. L'UEMOA, DEMAIN

« **Le rêve de 1994 a pris corps pour devenir un modèle d'intégration qui force respect et admiration** ». Le modèle fait des émules et tous les schémas d'intégration, sur le continent, se bâtissent aujourd'hui sur celui de l'UEMOA : un Collège de Commissaires, une vision, une mission, des valeurs, des politiques et des programmes, sur fond de solidarité et de complémentarité des Etats membres.

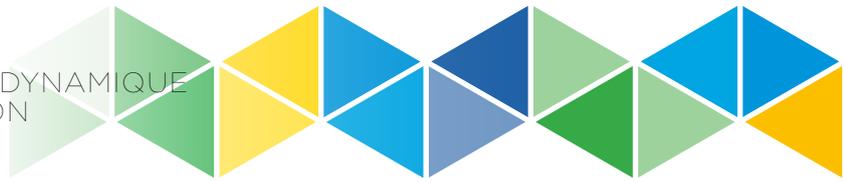
Le Collège de Commissaires qui a œuvré de 2011 à 2016 à consolider le modèle avait pour lignes de conduite la célérité, le pragmatisme, l'efficacité afin de faire de l'UEMOA une réponse rapide aux sollicitations des Etats et des populations. En 2011, les défis auxquels l'Union devait faire face, avaient pour noms pauvreté, mondialisation, menace sécuritaire. En 2016, la menace sécuritaire est devenue réalité, avec les attentats au Mali, au Burkina, en Côte d'Ivoire et au Niger. L'insécurité a pris la forme, à nos portes, d'actes de terrorisme aux ramifications incontrôlées. La Paix est menacée et partant, le développement de nos Etats.

En effet, l'analyse de la situation politico-sécuritaire révèle que l'espace de l'Union constitue à l'heure actuelle l'épicentre des principales crises qui secouent l'Afrique de l'Ouest :

- ▶ instabilité récurrente des Institutions Républicaines ;
- ▶ recrudescence des trafics de tous genres : drogue, armes légères, êtres humains ;
- ▶ développement accéléré du terrorisme international caractérisé par l'expansionnisme des groupes terroristes d'obédience djihadiste et leur implantation de plus en plus marquée dans la région sahélo-saharienne ;
- ▶ persistance de mouvements identitaires qui revendiquent le droit à l'auto-détermination.

L'UEMOA, demain, c'est donc la réponse à ces crises qui freinent la croissance économique des Etats, compromettent les investissements, accélèrent l'inflation et détériorent les conditions de vie des populations.

A l'horizon 2020, L'UEMOA des peuples devra également intégrer des réponses conséquentes aux autres défis qui entravent la nécessité d'une prompt réaction aux préoccupations des populations, à savoir l'éducation et la formation professionnelle adaptées au marché régional du travail, l'emploi des jeunes et des femmes, la libre circulation des personnes et des biens, l'application effective des réformes et programmes. Le soutien de la Commission au cadre de concertation des Ministres chargés de l'emploi et de la formation professionnelle, l'identification de curricula d'enseignement porteurs au niveau des Universités, l'institutionnalisation du Genre, la très forte collaboration et synergies entre tous les Organes communautaires, notamment le Conseil du Travail et du Dialogue Social (CDTS), le Conseil des Collectivités Territoriales (CCT), la Chambre Consulaire Régionale (CCR), sans oublier le Comité Interparlementaire, la Cour de Justice, la Cour des Comptes, ainsi que la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de



L'Ouest (BCEAO) constitue des atouts importants pour relever les nouveaux défis de la 3^{ème} décennie de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.

L'UEMOA des peuples doit également intégrer une Afrique de l'Ouest devenue un marché unique, un espace unique, harmonisé, bâti à partir des synergies avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). C'est cette nouvelle donne qui explique la clairvoyance de la Commission qui a entrepris de former ses cadres à la maîtrise des principales langues de la région, en mettant en place un Centre des Langues.

C'est aussi la raison pour laquelle, la Commission mise sur l'efficacité de ses équipes, sur une responsabilisation de plus en plus poussée des cadres, sur une plus grande capacité à réagir à des urgences et aux changements rapides de l'environnement de l'Union. C'est l'exigence d'une plus grande souplesse, à laquelle il convient d'accorder une attention particulière, aussi bien par la consolidation de l'organisation de la Commission que par le renforcement de ses relations avec son environnement.

2020, c'est demain ; il y a urgence et le Plan Stratégique nous le commande.



REAFFIRMER LA PLACE DE L'UEMOA

La consolidation des acquis et l'ouverture de nouveaux chantiers ont été au cœur des actions menées au cours de la période 2011-2016 par la Commission. L'amélioration de la gouvernance interne, à travers la modernisation de la gestion administrative, financière et comptable pour des performances efficaces, la restructuration et le recentrage des politiques et programmes communautaires, en droite ligne de l'audit organisationnel et de l'opérationnalisation du Plan Stratégique, le renforcement de la convergence macroéconomique à travers le nouveau Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité et la consolidation du marché commun ont permis d'insuffler un nouvel élan aux chantiers fondamentaux du processus d'intégration.

Orientées prioritairement vers les attentes des populations vis-à-vis du processus d'intégration régionale, les actions de la Commission ont contribué à fournir de l'eau potable, à bâtir des infrastructures adaptées pour l'amélioration de la production et du rendement agricoles, ainsi qu'à affirmer le principe de la libre circulation des biens et des personnes. Elles ont favorisé l'émergence d'un environnement meilleur pour la formation des générations futures et pour l'attrait de la zone UEMOA pour les investissements.

Dans ce sens, la Conférence internationale «Investir dans l'UEMOA » de Dubaï, la rencontre avec les Ambassadeurs des pays de l'UEMOA accrédités à Bruxelles, le renforcement des Représentation Résidentes et de la Délégation Permanente, de même que la célébration du 20^{ème} anniversaire de la création de l'UEMOA, auront été, non seulement des moments privilégiés d'une plus grande visibilité de l'Union, mais également et surtout, l'expression d'une nouvelle diplomatie communautaire, au profit du développement des Etats membres et des populations. Le maillon 2011-2016 de la chaîne communautaire de développement de l'espace UEMOA, fut bien celui de la solidarité, angle sous lequel la Commission l'a placé.

23 ans après sa création, l'UEMOA dispose d'arguments crédibles pour réaffirmer son existence et donner raison aux signataires du Traité du 10 janvier 1994. Pour sa 3^{ème} décennie de vie, l'UEMOA se doit de poursuivre sa marche centrée sur les réponses communautaires à apporter aux besoins et attentes de populations. Pour ce faire, la Paix, la Sécurité et la Stabilité politique deviennent des impératifs de premier ordre.

Réussir ensemble l'intégration



Objectifs

Selon les dispositions de l'article 4 du Traité de l'Union, il s'agit de :

- renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des Etats membres dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé ;
- assurer la convergence des performances et des politiques économiques des Etats membres par l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale ;
- créer entre les Etats membres un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante ou salariée, ainsi que sur un tarif extérieur commun et une politique commerciale commune ;
- instituer une coordination des politiques sectorielles nationales, par la mise en œuvre d'actions communes et éventuellement de politiques communes notamment dans les domaines suivants : ressources humaines, aménagement du territoire, transports et télécommunications, environnement, agriculture, énergie, industrie et mines ;
- harmoniser, dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement du marché commun, les législations des Etats membres et particulièrement le régime de la fiscalité.



UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

COMMISSION DE L'UEMOA

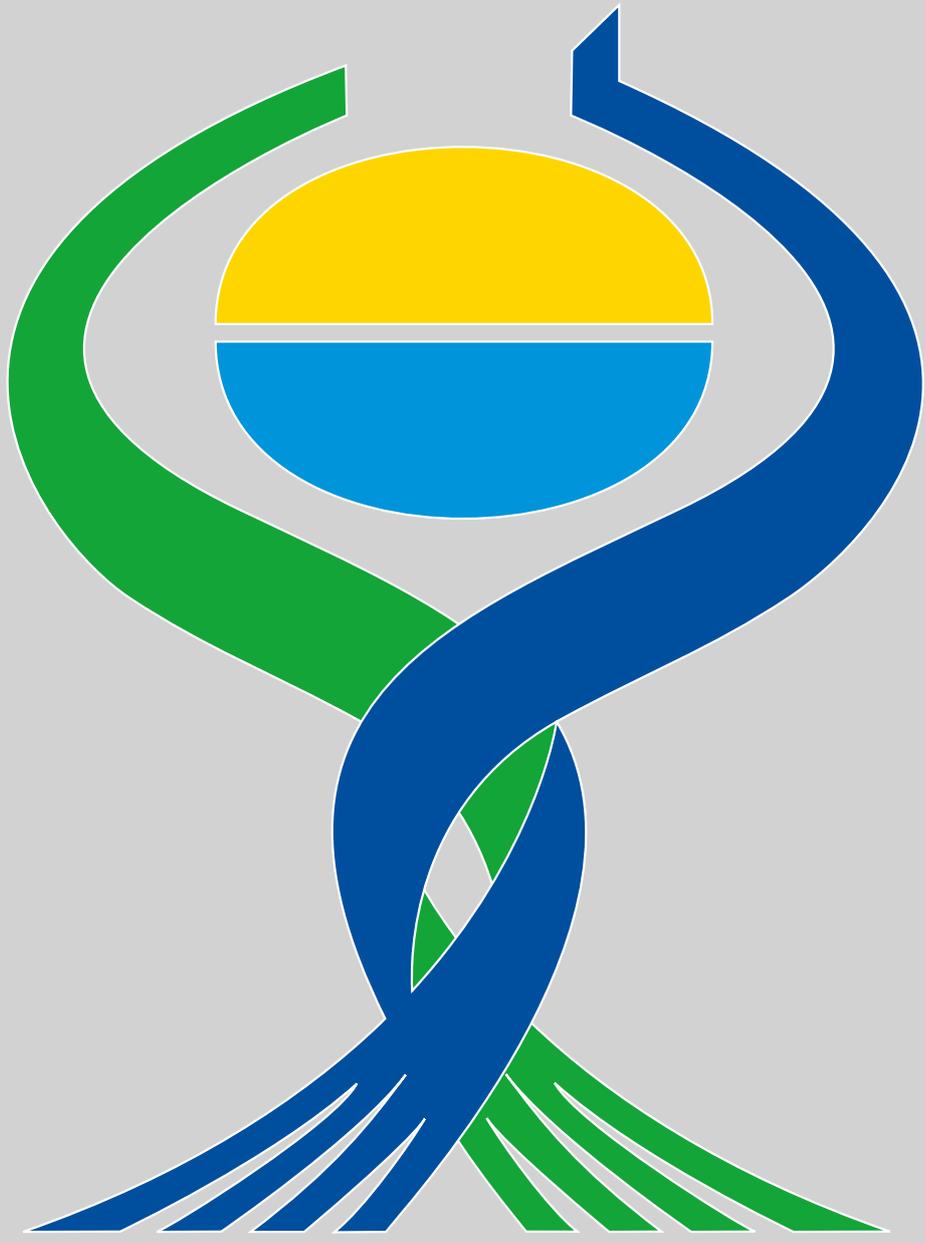
01 BP 543 Ouagadougou 01-Burkina Faso

Tél : +226 25 31 88 73 à 76

Fax : +226 25 31 88 72

email : commission@uemoa.int

www.uemoa.int / www.izf.net



UEMOA